



PROPOSITIONS

Projet de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert

Avant-propos

Au creux des 250 kilomètres de côtes dunaires battues par les houles atlantiques, le bassin d'Arcachon constitue un havre de quiétude pour la faune comme pour les marins naviguant dans le golfe de Gascogne.

Mais cette quiétude n'est qu'illusion. Sa genèse n'a que quelques siècles, c'est-à-dire quelques fractions de seconde sur l'échelle géologique. Ses passes, corridors qui relient la lagune à l'océan, se transforment sous notre regard, à chaque marée. Comme une artère vitale, elles permettent le flux et le reflux de l'océan dans la lagune, terre de bord de mer à marée basse, et mer enserrée dans les terres à marée haute. Avec les apports d'eau douce des rivières, cette alternance crée une mosaïque d'habitats naturels, très attractifs et productifs. En plantant la forêt sur toutes les dunes, l'homme a tenté de fixer ce paysage mouvant pour la sécurité de la population. La houle continue d'arracher le sable dunaire le long du littoral océanique et de le déposer au niveau des passes en une multitude

de bancs dont le plus célèbre est Arguin. Puis le vent transfère ce sable des bancs à la plus haute dune, la dune du Pilat. Cette montagne de sable se déplace vers les terres, ensevelissant ou rendant à la mer les infrastructures humaines proches. Les littoraux intra Bassin ne sont pas non plus figés. Ils sont transformés, par l'urbanisation et l'endiguement. La **submersion marine**, liée à l'élévation actuelle du niveau de la mer et aux tempêtes, conduit à envisager un avenir différent pour ces aménagements à l'interface terre/mer.

Sous l'action des marées, d'immenses **vasières** émergent, recouvertes de zostères, plantes de petits fonds meubles. Ces prairies sous-marines nourrissent et abritent toute une chaîne alimentaire, aubaine pour les **juvéniles** de poissons et pour les oiseaux sur leur route de migration. Le magnétisme du site et sa productivité profitent également aux hommes. Ostréiculteurs et pêcheurs ont toujours exploité huîtres, poissons, seiches et coquillages. Parallèlement, les cita-

dins, principalement de Bordeaux, ont développé les activités balnéaires jusqu'à un paroxysme qui rend la cohabitation conflictuelle en haute saison. Ces activités (pêche, ostréiculture et balnéaires) ont façonné une identité et une économie liées à la mer. Mais face à ce succès et à l'afflux démographique, des questions se posent. Les transformations de l'environnement, les interventions humaines n'ont-elles pas fragilisé les équilibres ? Comment pérenniser les richesses, continuer à vivre des ressources naturelles, à venir profiter des multiples activités nautiques ? Comment maintenir l'identité maritime du Bassin ? Le Parc naturel marin, outil de gestion novateur de l'espace marin, œuvrera pour répondre à ces questions. Tel est le défi des prochaines décennies que devra relever son conseil de gestion, composé de représentants des acteurs locaux.

Les mots en **couleur** dans le texte sont définis dans le glossaire, page 64.

Sommaire

POURQUOI UN PARC NATUREL MARIN ?	5
QUELS SONT LES ENJEUX NATURELS ?	13
QUELS SONT LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ?	23
QUELLES ORIENTATIONS DE GESTION POUR LE FUTUR PARC ?	35
QUEL EST LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ ?	53
LE CONSEIL DE GESTION : UNE GOUVERNANCE LOCALE	57
ANNEXES	63
CRÉDITS	69







POURQUOI UN PARC NATUREL MARIN ?

QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL MARIN ?

Créé par la loi du 14 avril 2006 (article 334 du code de l'environnement), le parc naturel marin est un outil original qui offre des perspectives nouvelles en matière de gestion des espaces maritimes. C'est une aire marine protégée.

LES AIRES MARINES PROTÉGÉES

Les aires marines protégées permettent de gérer des espaces délimités en mer, en prenant en compte le patrimoine naturel, l'importance des fonctions écologiques et les usages. Il s'agit de concilier la protection du milieu marin avec le développement raisonné des activités.

Il existe plusieurs catégories d'aires marines protégées : les parcs naturels marins, les parcs nationaux, les réserves naturelles nationales, les sites Natura 2000, les arrêtés de protection de biotope et le domaine public maritime affecté au Conservatoire du littoral.

Depuis juin 2011, de nouvelles catégories sont reconnues : les réserves nationales de chasse et de faune sauvage, les sites classés au patrimoine mondial et réserves de biosphère de l'Unesco, les sites Ramsar et les sites désignés au titre des conventions de mers régionales.

Parcs ostréicoles sur le grand banc

UN OUTIL INTÉGRÉ AUX ESPACES MARINS

L'outil « parc naturel marin » a été conçu spécifiquement pour les espaces marins sur lesquels coexistent un patrimoine naturel et culturel remarquable, des **écosystèmes** de qualité et des activités maritimes multiples. Il concourt à une gestion cohérente de ces espaces. Le parc naturel marin intègre l'ensemble des politiques publiques, ainsi que les outils de protection déjà existants. Il permet d'avoir une vision et une gestion globale du milieu marin.

Il existe aujourd'hui trois parcs naturels marins en France : celui d'Iroise, au large du Finistère, qui couvre une superficie de 3 500 km², celui de Mayotte (près de 70 000 km²) et celui du golfe du Lion (environ 4 000 km²).

Cinq autres parcs sont à l'étude, le bassin d'Arcachon et son ouvert, les estuaires picards, le golfe normand-breton, l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais et celui des Glorieuses.

UN OUTIL À LA FOIS DE PROTECTION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un parc naturel marin a pour ambition de répondre à trois objectifs fondamentaux :

- la connaissance du milieu marin ;
- la protection du milieu marin ;
- le développement durable des activités maritimes.

Ces objectifs se complètent : les activités maritimes, dans la plupart des cas, dépendent du bon état écologique du milieu marin. Les usagers, professionnels ou de loisirs, sont aussi des observateurs privilégiés de l'environnement marin et littoral.

Un parc naturel marin a également un rôle de sensibilisation et d'éducation pour tous.

L'AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

L'Agence des aires marines protégées est un établissement public national dédié à la protection du milieu marin, placé sous la tutelle du ministère en charge de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Ses missions principales sont l'appui aux politiques publiques pour la création et la gestion des aires marines protégées, l'animation du réseau de gestionnaires d'aires marines protégées et l'appui aux conventions de mers régionales.

L'Agence gère également les moyens humains, techniques et financiers des parcs naturels marins

Elle vise à la mise en place d'un réseau cohérent d'aires marines protégées dans les eaux sous juridiction française.

L'équipe de la mission et celle du futur Parc naturel marin font partie de l'Agence des aires marines protégées.

UNE GOUVERNANCE LOCALE, PAR CEUX QUI VIVENT PRÈS DE LA MER

L'État exerce seul son autorité en mer. Un parc naturel marin offre la possibilité à tous les acteurs de contribuer aux décisions concernant l'espace marin au sein d'un conseil de gestion.

Ce conseil de gestion est composé de représentants des collectivités territoriales concernées, des gestionnaires d'espaces protégés, des professionnels de la mer (pêcheurs, conchyliculteurs, industries nautiques...), d'usagers de loisirs (plaisanciers, sportifs, pêcheurs, chasseurs...), d'associations œuvrant pour l'environnement et la culture maritime, de personnalités qualifiées intervenant comme experts et des services de l'État. Au sein de ce conseil de gestion, aucune catégorie représentée ne détient à elle seule la majorité. Une recherche de convergence est donc la règle.

CODE DE L'ENVIRONNEMENT ARTICLE L.334-3

« Le décret créant un parc naturel marin est pris après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I^{er} du présent code. Il fixe les limites du Parc, la composition de son conseil de gestion et ses orientations de gestion. »



Biodiversité sous-marine du Bassin

POURQUOI UN PARC NATUREL MARIN

SUR LE BASSIN D'ARCACHON ET SON OUVERT ?

Une **lagune à marée** est un bassin peu profond, creusé de chenaux qui canalisent les apports d'eau douce, en provenance de la terre, et les apports d'eau marine, en provenance du large. Ces milieux très productifs, riches d'une biodiversité spécifique, disparaissent partout dans le monde, du fait des aménagements humains et de leur exploitation intensive.

Unique sur les côtes françaises, le bassin d'Arcachon est l'une des lagunes à marée d'Europe.

Sa localisation, à mi-chemin entre le nord de l'Europe occidentale et l'Afrique, fait de ses habitats productifs une halte privilégiée pour les oiseaux migrateurs, ainsi qu'une zone de **frayère** et de **nourricerie** pour les poissons et les invertébrés marins (seiches...).

Plus vaste site marin abrité entre l'estuaire de la Gironde et Hendaye, territoire très attractif avec ses paysages singuliers, le bassin d'Arcachon accueille une population croissante. Ces dernières années, les usages récréatifs s'y sont fortement intensifiés, notamment en haute saison.

La valeur de ses écosystèmes, les pressions auxquelles ils sont soumis et le confinement du site font du bassin d'Arcachon et de son ouvert le siège de forts enjeux environnementaux.



Chevalier
gambette



Vasières à marée basse,
chenal du Teychan

UN FONCTIONNEMENT NATUREL SINGULIER

L'originalité d'une lagune à marée

Le bassin d'Arcachon est soumis à un flux d'eau douce et à un flux d'eau salée. Les flux d'eau de mer, liés à la marée, sont très largement prépondérants en volume. Les apports d'eau douce sont principalement dus à la Leyre, qui se jette dans le Bassin.

Ces mouvements font varier les conditions de vie, dans le temps et dans l'espace, en fonction de la fréquence de renouvellement des eaux dans le Bassin, de la force des courants, de la profondeur, de la durée d'**exondation**... Les mouvements de sable et de vase sont générés par les courants de marée. La houle et le vent participent également à la variabilité des habitats.

Le fond d'une lagune à marée est soumis à un phénomène de comblement naturel. Il en résulte la formation de **marais** maritimes, milieux très riches et productifs, qui participent à la richesse de tout l'écosystème.

Une position stratégique

La position géographique particulière du Bassin contribue également à sa biodiversité.

Il est en effet situé au centre du golfe de Gascogne. La position médiane de celui-ci dans l'hémisphère nord et ses caractéristiques océanographiques en font une zone de transition entre les espèces des

eaux tempérées froides et celle des eaux tempérées chaudes, qui se déplacent du nord au sud, en fonction des variations climatiques. C'est donc un site stratégique pour observer les évolutions du milieu océanique, en lien avec le changement global. Au cours de la dernière décennie, l'augmentation des effectifs de balistes, poissons des eaux tempérées chaudes, a ainsi été constatée dans le Bassin, tandis que le fulmar boréal, oiseau des zones marines plus froides, s'y est raréfié.

Par ailleurs, le Bassin s'ouvre sur le **plateau continental** prolongé, vers le large, par le **talus continental** puis par la **plaine abyssale**. Les courants océaniques du golfe de Gascogne favorisent le développement d'une chaîne alimentaire riche et variée au niveau du talus, notamment au niveau du canyon du cap Ferret où se regroupent en quantités importantes des poissons, oiseaux et mammifères marins. Certains pénètrent occasionnellement dans le Bassin. De nombreuses espèces de poissons pondent au niveau du talus. Leurs juvéniles migrent vers l'est, gagnant les vasières du plateau. Un grand nombre de ces jeunes poissons pénètre ensuite dans la lagune qu'ils utilisent comme nurserie, même si la dynamique précise de ce phénomène reste à déterminer.

Inscription de la lagune dans le fonctionnement océanique du golfe de Gascogne



Délimitation maritime

— Zone économique exclusive (ZEE)

— Limite de la mer territoriale (12 MN)

0 25 50 Km



Sources : IFREMER/PHYSED (image satellite MODIS- octobre 2004), IGN, SHOM (ne pas utiliser pour la navigation)

UN MILIEU FAÇONNÉ PAR L'HOMME

Au fil du temps, l'espace naturel du bassin d'Arcachon a été façonné et artificialisé par l'homme.

Au XVIII^e siècle, de vastes opérations de boisement des dunes furent entreprises pour fixer le sable et protéger les villages. L'assainissement des plaines marécageuses sablonneuses par un réseau de fossés a ensuite favorisé l'extension de ces boisements et la plantation des pins maritimes. Ce drainage a profité à l'urbanisation qui a accompagné le développement économique lié à l'exploitation du bois, au transport maritime, à la pêche puis à l'ostréiculture.

La troisième période de grands travaux a consisté, au milieu du XIX^e siècle, à construire des **domaines endigués** et donc à **poldériser** d'importantes surfaces sur le **domaine public maritime**. La voie ferrée, les infrastructures liées au développement du tourisme de masse, l'installation des parcs à huîtres et l'extension de l'agglomération bordelaise ont achevé de modeler les paysages actuels. Forêt, pêche et ostréiculture, construction navale et activités balnéaires restent les piliers actuels de l'économie.

Ces transformations ont permis l'essor économique et démographique du Bassin. Mais elles ont conduit à une modification de son fonctionnement écologique. Sans une action de préservation de sa spécificité lagunaire, le site court un risque inéluctable de banalisation.



Écluse et bassins piscicoles
au domaine de Certes

DES MESURES DE PROTECTION À INTÉGRER

En réponse au développement des activités, aux aménagements et à l'urbanisation, une prise de conscience a émergé dès les années 1970 pour protéger les écosystèmes remarquables du Bassin et du littoral océanique.

Elle a conduit à la naissance de la Réserve naturelle nationale du banc d'Arguin, en 1972 pour protéger une colonie de sternes caugek qui venait de s'y installer. Cette colonie est devenue en quelques années la plus grande colonie d'Europe, et s'est enrichie d'autres espèces (huître pie, gravelot à collier interrompu...).

Le Parc ornithologique du Teich, la partie deltaïque du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, la Réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret ainsi que plus de dix sites acquis par le Conservatoire du littoral contribuent également à la protection des espèces et de leurs habitats.

Pourtant, les efforts accomplis pour protéger et restaurer chacun de ces sites classés ne garantissent pas le bon fonctionnement de l'ensemble de la lagune, du fait de la fragmentation de ces espaces protégés.

L'étendue d'un parc naturel marin permet une vision globale, nécessaire pour prendre en compte les multiples interactions entre les sites intra Bassin, la lagune et la zone océanique proche.



Divers aménagements, digues et lacs de tonne, morcelant les habitats naturels à Biganos

Également outil intégrateur, il vise à concilier protection du patrimoine naturel et développement durable des activités maritimes.

Dédié au milieu marin, le parc peut toutefois, à travers sa politique de gestion, prendre en compte les enjeux des milieux littoraux et du **bassin versant**, essentiels à la qualité de l'environnement de cette lagune, à l'interface entre terre et mer.

Le delta de la Leyre est une zone d'interface entre terre et mer. Il couvre à la fois les intérêts patrimoniaux pour la faune et pour la flore terrestre et marine et pour les paysages. La qualité de l'eau dépend à la fois du bassin versant de la Leyre et de l'environnement marin. Le delta est inclus dans le périmètre du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Le delta contribue aussi au fonctionnement écologique du domaine marin du Bassin et le Parc naturel marin demeure compétent pour la gestion et l'animation du site Natura 2000 en mer qui inclut une partie du delta. Le Parc naturel régional et le futur Parc naturel marin se sont engagés sur les principes d'une collaboration qui fera l'objet d'une convention cadre de partenariat. Une lettre d'engagement commun est insérée dans le document de Chartes du Parc naturel régional et dans le document « richesse de ... patrimoine naturel » du Parc naturel marin.

COMMENT CRÉER UN PARC NATUREL MARIN ?

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Placée sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet de Région Aquitaine, préfet de la Gironde, par arrêté ministériel du 31 décembre 2009, une mission d'étude a été mise en place par l'Agence des aires marines protégées à Arcachon, en février 2010. Son rôle est d'étudier les conditions de création d'un parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert, et d'animer la **concertation** avec les acteurs de la mer (ostréiculteurs, pêcheurs, usagers de loisirs, chasseurs, élus locaux, scientifiques, gestionnaires d'espaces protégées, association de protection de l'environnement...).

UN PROJET NÉ DE L'ÉCOUTE MUTUELLE

La concertation avec l'ensemble des acteurs s'est faite sous plusieurs formes : entretiens bilatéraux, réunions publiques d'information et d'échanges, ateliers thématiques, groupes de travail, comités de concertation et enfin ou séminaire de restitution.

Elle a permis à la mission de dresser un état des lieux du patrimoine naturel, culturel et des activités liées à la mer, et d'identifier les enjeux spécifiques à l'espace marin en s'appuyant sur les connaissances scienti-



Atelier de travail sur la biodiversité,
14 septembre 2010 au Teich

ques existantes, complétées par des dires d'acteurs, des enquêtes et des études complémentaires.

Les entretiens bilatéraux, les ateliers thématiques et les groupes de travail ont aidé à proposer des orientations de gestion pour le futur Parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert.

Le périmètre concerné par ces orientations a été délimité. La composition du conseil de gestion a été élaborée de façon à représenter la diversité des acteurs et les compétences nécessaires pour la réalisation du plan de gestion. Les trois éléments constitutifs d'un parc naturel marin (orientation, périmètre et conseil de gestion) font l'objet d'une enquête publique.

Cette concertation a rassemblé plus de 235 personnes et 148 organismes.

La création d'un Parc naturel marin permettra aux acteurs locaux de disposer de moyens pour mettre en œuvre une véritable gestion intégrant la protection de l'environnement marin et les usages, de façon durable et solidaire.

Phare du
Cap Ferret



QUELS SONT LES ENJEUX NATURELS ?

ÉCOSYSTÈMES :

DES INTERACTIONS ENTRE MILIEUX CHANGEANTS

Le bassin d'Arcachon est une mosaïque d'écosystèmes en perpétuelle évolution, à l'interface entre terre et mer.

VASIÈRES À HERBIERS

Habitat naturel protégé au titre de la directive européenne Natura 2000 (Habitats-Faune-Flore), les herbiers à **zostères**, zostères naines, *Zostera noltii*, et zostères marines, *Zostera marina*, sont également classés « habitats menacés et/ou en déclin » au titre de la convention **Ospar**.

Par sa superficie, l'ensemble des herbiers à zostères naines du bassin d'Arcachon était considéré comme le plus vaste d'Europe en 1990. Depuis, il n'a cessé de régresser en surface et en densité, sans que l'on sache si cette régression est due aux activités humaines, à un phénomène naturel ou à leurs actions conjuguées.

Les herbiers à zostères jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'écosystème lagunaire. Ils piègent les particules en suspension, ce qui atténue la **turbidité** de l'eau et permet à la lumière de pénétrer plus profondément.

Ils servent également d'habitat aux juvéniles de nombreuses espèces (seiche, dorade, muge...), à une faune spécifique, comme les hippocampes, et de zone d'alimentation, à marée basse, pour les oiseaux **limicoles**. Enfin, ils jouent un rôle-clé de production de matière végétale, à la base de la chaîne alimentaire.



Ponte de seiches sur des zostères marines

Prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret, au rythme des marées

LE COMPLEXE DUNES OCÉANES ET PASSES

La houle atlantique, en se brisant sur les dunes océanes, leur arrache du sable et le transfère, vers le sud, le long de la presqu'île du Cap Ferret formant, au niveau de l'ouvert du Bassin, des bancs de sable en perpétuel déplacement.

Le mécanisme des marées et le flux des cours d'eau créent des courants. Leurs forces creusent des chenaux profonds, les passes, entretenant l'ouverture du Bassin vers le large. Artères vitales pour la lagune, ces passes assurent le renouvellement de l'eau, deux fois par jour, au rythme des marées. Elles jouent aussi un rôle de corridor pour de nombreuses espèces marines.

L'ouvert du Bassin, sur le plateau continental, est une zone de regroupement potentiel pour les mammifères marins (phoque veau marin, marsouin commun, grand dauphin...) et de passage de tortues, notamment la tortue caouanne.



Vue aérienne depuis la dune du Pilat sur la passe sud, le banc d'Arguin et l'océan.



Marais maritime sur l'île aux oiseaux

MARAIS MARITIMES OU PRÉS SALÉS

La sédimentation active en fond de baie est une autre particularité de la dynamique des lagunes à marée. S'y accumulent en effet des limons, minéraux ou organiques, provenant à la fois des bassins versants, du large et de la lagune elle-même.

Ce substrat meuble est colonisé par une végétation spécifique qui s'organise selon un gradient de salinité et donne naissance à des paysages originaux.

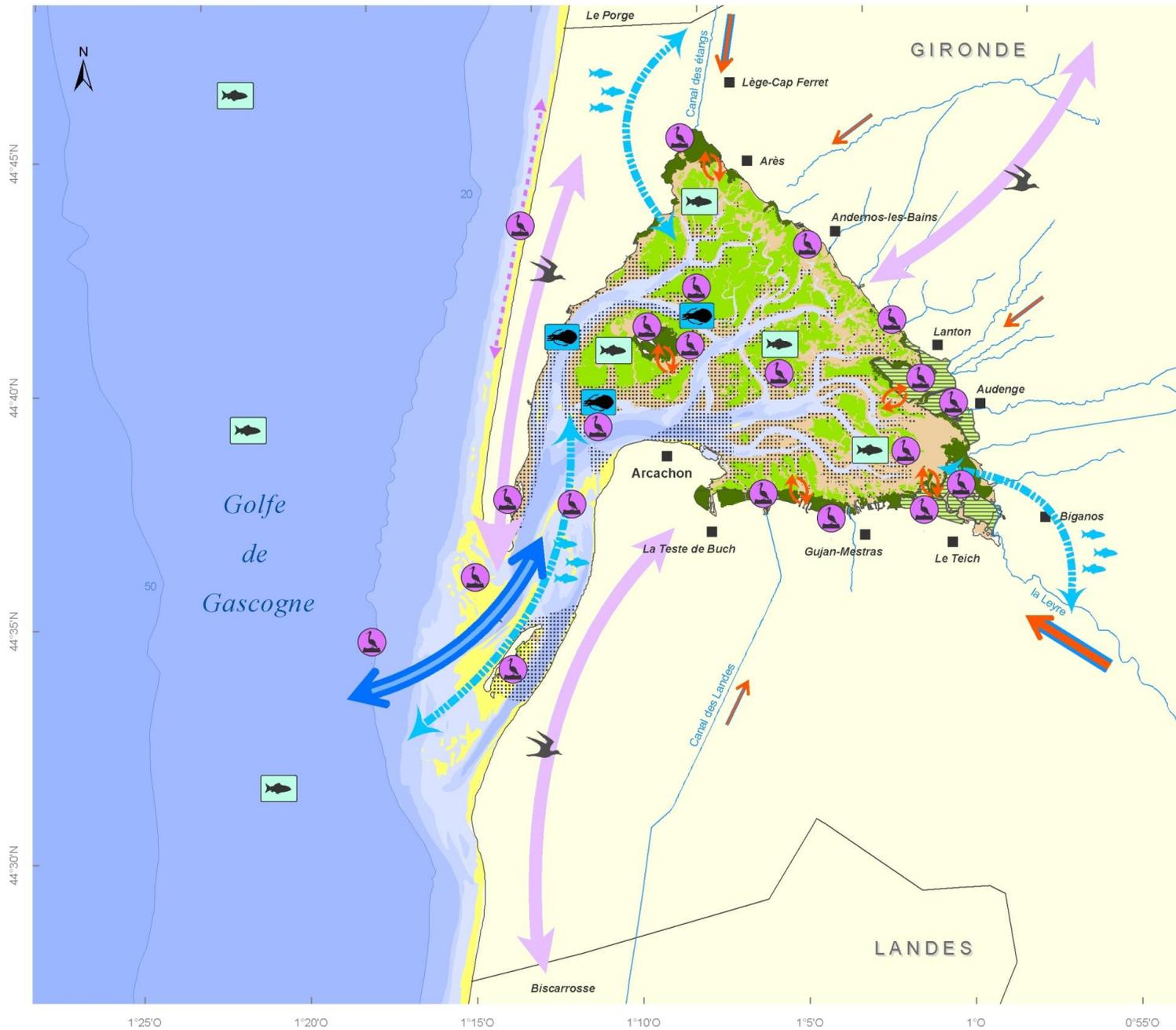
Toute la côte orientale, d'Arès à Lanton, et toute la côte sud du Bassin, de Biganos à La Teste de Buch, sont ainsi bordées de marais maritimes. Ils sont prolongés, côté terrestre, par des zones humides.

Cet ensemble d'écosystèmes marins et terrestres constitue une zone tampon contre la submersion marine. Les marais maritimes jouent également un rôle important d'épuration des eaux de ruissellement provenant du bassin versant, et de recyclage de la matière organique nécessaire à la vie du Bassin.

Ces marais sont aussi l'habitat de certaines espèces patrimoniales terrestres, telles le vison d'Europe, ou aquatiques, comme l'anguille ainsi que de nombreux juvéniles de poissons (sole, flet, dorade, civelle...). Ils hébergent en outre des passereaux, dont le gorgebleue à miroir blanc. Ils peuvent aussi servir de reposoir aux oiseaux d'eau.

Poldérisée par endroits, endiguée parfois, cette ceinture jadis continue est désormais fragmentée. Les écosystèmes s'en trouvent fragilisés et leur rôle écologique est amoindri, ce qui affecte la qualité environnementale du Bassin.

Fonctionnalité de l'écosystème lagunaire



Habitats hétérogènes en interconnexion

> Habitat sur le fond

- Vase
- Sable océanique
- Herbier de zostères
- Marais maritime (pré salé)
- Organisme coquillier (huître, moule et crépidule)

> Domaine endigué

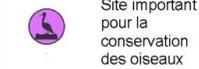


> Habitat dans la masse d'eau

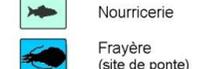


Fonction des habitats dans le cycle de vie des :

- Oiseaux



- Poissons et seiches



Corridor écologique aquatique

- Entrée et sortie d'eau à chaque marée
- Axe de migration des espèces aquatiques
- Apports d'eau douce
- Echange de matières organiques et minérales

Corridor écologique aérien

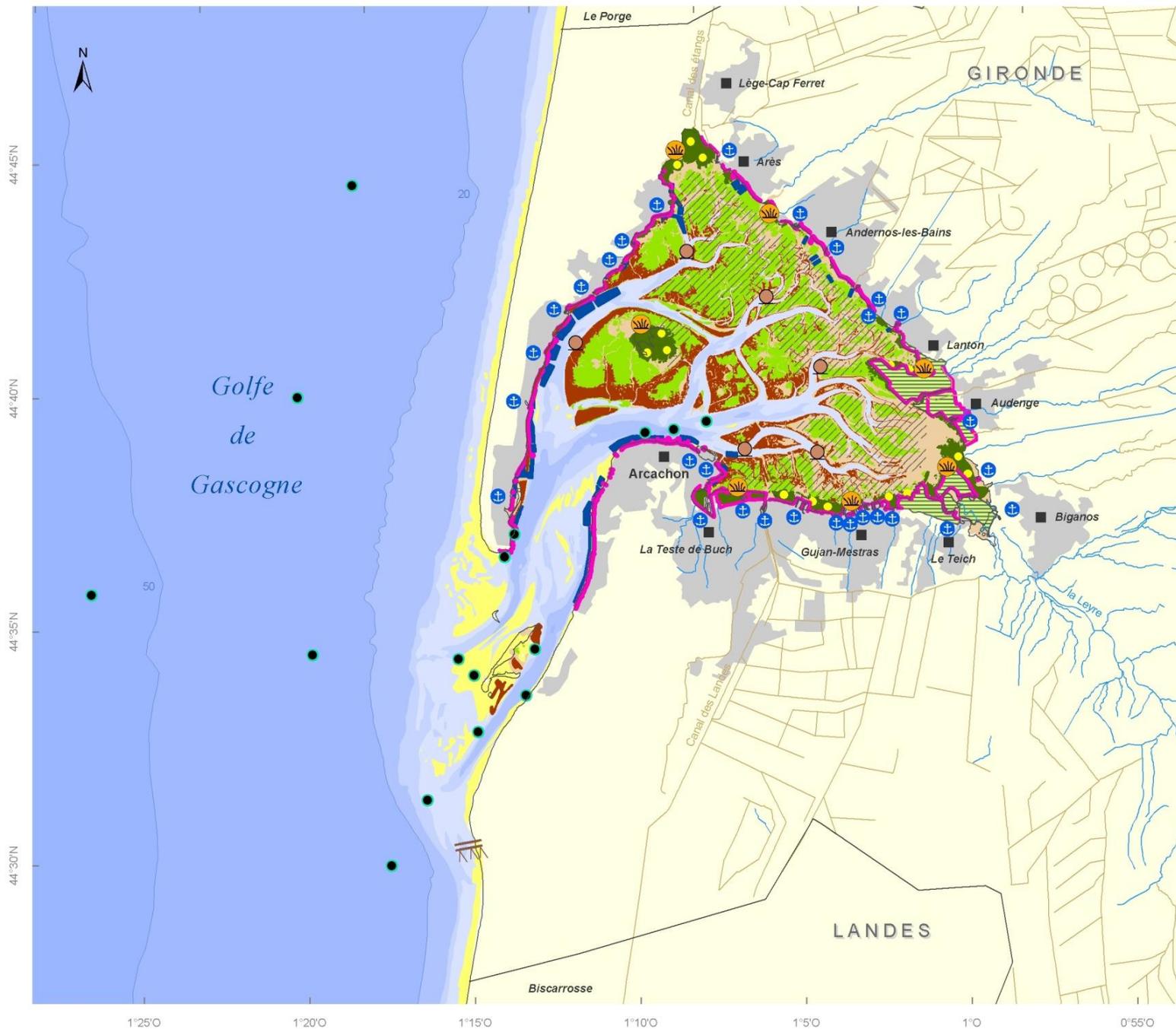
- Couloir de migration des oiseaux

0 3 6 kilomètres

0 2 4 milles nautiques

Sources des données : AAMP, RNN du Banc d'Arguin, IGN/SANDRE, IGN, SHOM, IFREMER/Agence de l'Eau Adour-Garonne, Station marine d'Arcachon, Université Bordeaux
 * (ne pas utiliser pour la navigation)
 Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93
 Coordonnées géographiques du carroyage : WGS84

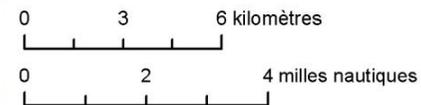
Artificialisation du milieu naturel



- Habitat naturel**
- > Habitat sur le fond
 - Vase
 - Herbier de zostères
 - Sable océanique
 - Marais maritime (pré salé)
 - > Habitat dans la masse d'eau

- Artificialisation**
- Port ou abri
 - Ouvrage de protection (digue, épi, perré, cale, jetée)
 - Canal, craste (fossé)
 - Lac de tonne
 - Epave, blockhaus
 - Emissaire assainissement (wharf)
 - Zone de mouillage
 - Domaine endigué
 - Zone urbanisée

- Espèce introduite**
- Huître creuse
 - Crépidule
 - Palourde japonaise
 - Spartine anglaise et baccharis



Sources des données : AAMP, RNN du Banc d'Arguin, IGN/SANDRE, IGN, SHOM*, AEE, DDTM33, IFEN, IFREMER, IFREMER/Agence de l'Eau Adour-Garonne, SIBA, Station marine d'Arcachon, Université Bordeaux
* (ne pas utiliser pour la navigation)
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93
Coordonnées géographiques du carroyage : WGS84



Delta de la Leyre

LE DELTA DE LA LEYRE

La Leyre, fleuve côtier, forme à son débouché dans le bassin d'Arcachon un delta surnommé « la petite Camargue ».

Dans cet espace à l'interface entre terre et mer s'étage, d'amont en aval, une mosaïque de prairies et de boisements inondables, d'espaces endigués, de roselières, de prés salés fragmentés de lacs de tonne

de bancs sableux et de vasières. Ceux-ci sont sillonnés de nombreux chenaux, ou esteys.

Une faune et une flore originales s'y développent, dont la diversité répond à celle des conditions physico-chimiques des lieux (campagnol amphibie et vison d'Europe, avifaune très diversifiée, anguilles et lamproies...).

Le delta sert également de zone d'expansion des crues. Mais il voit aujourd'hui ses fonctions écologiques et hydrologiques menacées.

L'abandon des activités traditionnelles de pâturage ainsi que les travaux sur les berges ont conduit à la prolifération de plantes telles le faux cotonnier, *Baccharis halimifolia*, et à l'assèchement des marais maritimes. Cet atterrissement progressif diminue son rôle écologique de frayère et limite les remontées de poissons amphihalins (civelle, lamproie).

Depuis une quinzaine d'années, les prélèvements croissants d'eau pour l'agriculture ont par ailleurs fait chuter le débit du fleuve à l'embouchure. Or, ce flux d'eau douce qui se déverse dans la lagune vient renforcer les courants de jusant (marée descendante), et permet un « auto-dragage » des passes. Ce flux permet également d'entretenir des chenaux assurant l'arrivée des eaux océaniques jusqu'au delta. Sans ce phénomène, l'accumulation du sable arraché aux dunes océanes par la houle atlantique risque de faire perdre au Bassin son débouché vers l'océan. La lagune perdrait alors son caractère maritime.

L'ÎLE AUX OISEAUX : LE COEUR DU BASSIN

Cet îlot de prés salés, émergeant à peine à marée haute, s'agrandit, à marée basse, d'immenses vasières recouvertes d'herbiers. Un labyrinthe d'esteys façonne un paysage tortueux, ponctué d'une trentaine de lacs de tonne.

Situé au centre du Bassin, l'île aux oiseaux influence sa courantologie en séparant le flux entrant en divers chenaux. Cette influence sur la circulation hydrologique générale détermine également des conditions de vie à proximité de l'île, qui en font un lieu très productif. Les vasières constituent une zone privilégiée d'alimentation de l'avifaune limicole et d'oies, à marée basse. La majorité des parcs ostréicoles y est aussi installée. Le nord de l'îlot constitue par ailleurs une réserve de pêche pour la palourde.

La préservation de cette mosaïque d'écosystèmes et de leur bonne santé écologique constitue l'un des enjeux majeurs du patrimoine naturel et paysager.

L'interdépendance des composantes marines, saumâtres et terrestres nécessite une vision globale et une gestion intégrée que le futur Parc naturel marin pourra apporter.

Cabanes ostréicoles sur
l'île aux oiseaux



UN LITTORAL EN MOUVEMENT

UNE NÉCESSAIRE VIGILANCE

Forgées par les forces naturelles dans un substrat meuble et modelable, la lagune et la côte dunaire sont, par nature, des milieux changeants.

Plus de trois mille mètres d'épaisseur de sédiments se sont accumulés sur le plateau aquitain, et les mouvements du sable ont inquiété l'homme en bien des occasions.

Déjà, en 1468, la progression de la dune du Pilat obligeait le village de Cap-de-Buch à se déplacer à La Teste de Buch. Le village de Lège-Cap Ferret, lui, a dû être déplacé à deux reprises depuis le XV^e siècle, tandis qu'Ignac a fini par disparaître.

Les bunkers du mur de l'Atlantique, construits sur la côte à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour empêcher un débarquement allié, ont presque totalement été engloutis par l'eau et par le sable à cause de l'érosion.

Dans les passes, les drames humains ne se comptent plus, suite aux naufrages liés au déplacement des bancs de sable.

Plusieurs outils de surveillance ont été mis en œuvre, dont le sémaphore du cap Ferret en 1860, toujours en activité. La position des bancs de sable est actualisée annuellement grâce à l'imagerie satellite, pour

sécuriser la navigation. L'érosion côtière est surveillée le long de la presqu'île par les laboratoires scientifiques regroupés au sein de l'Observatoire de la côte aquitaine.

Pour limiter l'érosion du trait de côte et les mouvements de sable, des mesures de protection et de restauration des milieux naturels ont par ailleurs été engagées sur plusieurs sites, notamment au Cap Ferret, depuis 1989, par le Conservatoire du littoral.



Blockhaus en 2004



Même blockhaus en 2011

LES ESPACES NATURELS, GARANTS DE LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS

Les marais maritimes qui bordent les côtes sud et sud-est du Bassin constituent une « zone tampon » face au risque de submersion marine. La diminution de la surface de ces espaces et leur fragmentation, dues à l'urbanisation, ont fragilisé ce rempart.

L'entretien de la végétation, la maîtrise de l'urbanisme et l'adaptation des usages sont nécessaires pour la sécurité des populations sur le littoral intra Bassin comme le long des côtes océanes.

Le Conservatoire du littoral est à l'initiative d'une réflexion sur le rôle des domaines endigués comme protection contre la submersion, dans le cadre du projet de recherche Barcasub (projet sur la submersion marine et ses impacts dans le bassin d'Arcachon, et la gestion de ce risque par la **dépoldérisation**).

Le maintien en eau des chenaux d'accès aux ports et l'ensablement artificiel des plages constituent par ailleurs des enjeux économiques pour les communes riveraines.

Ces adaptations représentent un enjeu territorial auquel le Parc naturel marin devra s'attacher, en complément des actions existantes.

Prés salés est de La Teste de Buch, site du Conservatoire du littoral





**QUELS SONT LES ENJEUX
SOCIO-ÉCONOMIQUES ?**

UN ESPACE À PARTAGER



Plage Pereire,
Arcachon

Au cours de l'année, le Bassin et la côte océane connaissent deux périodes très différentes. En basse saison touristique, seule la population permanente est présente. En haute saison, la population touristique s'accroît de manière spectaculaire. Cette fréquentation cyclique du Bassin engendre des enjeux particuliers sur l'espace maritime.

La lagune est un espace semi-fermé. En basse saison, cette contrainte entraîne peu de conflits entre activités. En haute saison, en revanche, le déploiement d'une densité toujours plus grande d'activités nautiques, aux pratiques parfois incompatibles, est source de tension. La multiplicité des usages, surtout en haute saison, entraîne un effet cumulatif des pressions sur le milieu naturel.

Des activités professionnelles comme la pêche, l'ostréiculture ou l'industrie navale cimentent la vie arcachonnaise tout au long de l'année.

Un meilleur partage de l'espace, une adaptation des activités et des comportements sont souhaitables.



L'OSTRÉICULTURE

Avec plus de 1 000 emplois en 2010, principalement des PME (petites et moyennes entreprises) et un chiffre d'affaires de plus de 35 millions d'euros, l'ostréiculture est une composante majeure de l'économie locale. Plusieurs crises successives ont marqué l'histoire locale de cette activité. Depuis cinq ans, des difficultés socio-économiques se font de nouveau ressentir. La réussite de cette activité est directement dépendante de la qualité environnementale.

Le manque d'entretien des concessions délaissées et l'abondance du stock d'huîtres ont entraîné le développement de récifs sauvages. Les huîtres sauvages vivantes représentent quatre fois le tonnage des huîtres en élevage. Elles peuvent constituer une réserve de reproducteurs. L'accumulation des huîtres sauvages mortes et vivantes, constituant des récifs de quelques dizaines de centimètres de haut, freine les courants, accroît la sédimentation et utilise un espace convoité.

L'exigence d'une bonne qualité environnementale, l'emploi, la surveillance et l'entretien du domaine public maritime par les professionnels sont autant d'enjeux à considérer.

LA PÊCHE PROFESSIONNELLE ARTISANALE

La filière pêche représente plus de 15 millions d'euros de chiffre d'affaires, auxquels s'ajoute une filière de commercialisation, représentant 11,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette activité est organisée et encadrée tant au niveau national qu'euro-péen. Les professionnels ont su s'adapter aux fortes variations de la ressource, liées aux variations climatiques qui se traduisent par des changements d'espèces. Ces dernières années, le maigre et le baliste, peu exploités jusqu'alors, montrent une abondance croissante.

Deux flottilles distinctes débarquent leurs productions dans les ports du Bassin. Quatre-vingt-sept petites unités de moins de dix mètres de long exploitent les ressources du Bassin. Trente-deux fileyeurs et chalutiers travaillent à l'océan. Les principales espèces exploitées sont la sole et la seiche.

Une pêche à pied professionnelle, principalement à la palourde et à la coque, se pratique par ailleurs sur les vasières du Bassin, à l'aide de traîneaux.

Favoriser le maintien d'une ressource suffisante est essentiel pour répondre à l'enjeu socio-économique de cette activité.



Pêcheurs de palourdes

LE PÉTROLE

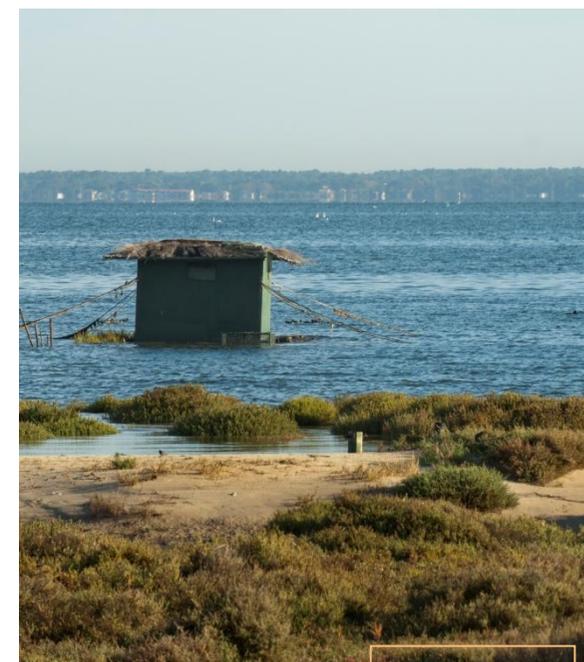
Le bassin girondin, enfoui durant des millénaires sous l'océan, possède des réserves d'hydrocarbure liquide exploitées depuis près de cinquante ans. Sept concessions sont actuellement en activité dans le Bassin. Deux autres ont été explorées, côté océan. Cette activité génère 250 emplois. Le transfert de la production des puits aux centres de stockage s'opère par un vaste réseau de pipelines souterrains traversant les communes du Bassin.

Des efforts ont été réalisés pour intégrer cette activité aux paysages. **L'exigence environnementale doit continuer à être maintenue.**

LA CHASSE MARITIME

La chasse maritime est une activité profondément ancrée dans les pratiques et le paysage de l'ensemble des marais maritimes du Bassin. Après une période à la baisse, le nombre de chasseurs (plus de 1 100) et de lacs de tonne (191) se sont stabilisés ces dernières années.

Spécialisée dans les oiseaux d'eau, la chasse débute en août, alors que les touristes occupent encore le littoral. Cette activité fait toutefois partie intégrante du patrimoine culturel local, et **les chasseurs sont des partenaires pour la valorisation et la connaissance de l'avifaune des zones humides.**



Tonne de chasse sur les prés salés d'Arès

LE NAUTISME

26 000 embarcations professionnelles et de loisirs sont immatriculées au quartier maritime d'Arcachon. 6 700 corps-morts en été, plus de 6 000 places d'amarrage aux ports, plus de 250 manifestations sportives par an, une centaine de structures fédératives ou associatives proposant une pratique encadrée, sont autant de chiffres qui illustrent l'importance du nautisme sur le périmètre d'étude du parc naturel marin.

L'encadrement de ces pratiques, la filière de la construction et celle de la maintenance génèrent un millier d'emplois, essentiellement à travers de multiples PME.

La pratique nautique de loisirs a pour objectifs la balade de quelques heures, la pratique sportive ou encore la pêche de loisirs. Cette dernière compte de nombreux pratiquants (environ 60% des plaisanciers). Plus d'une vingtaine de pratiques sportives différentes s'exercent, du kitesurf au kayak, surf...

Face à une telle densité de pratiques, la nécessité s'impose, depuis quelques années, d'une meilleure organisation du partage de l'espace en haute saison, et d'une adaptation des pratiques et des supports à la fragilité de l'environnement. Il importe également d'évaluer l'impact du nautisme sur l'écosystème lagunaire.



Accueil d'une classe d'enfants sur l'île aux oiseaux

LA DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS PRÉSERVÉS

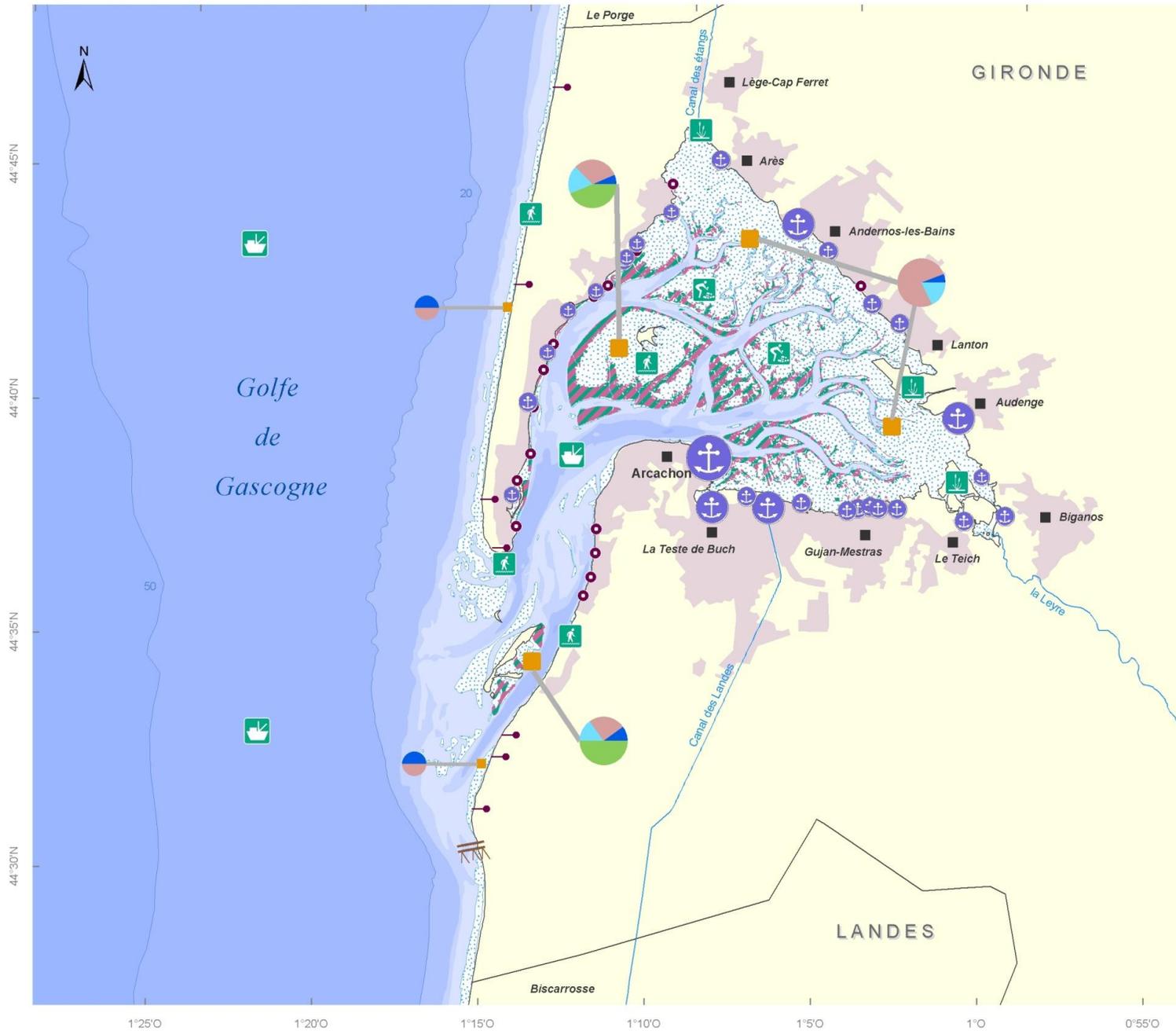
La diversité des espaces naturels acquis par le Conservatoire du littoral, le Conseil général de Gironde ou encore la commune du Teich pour le Parc ornithologique, offrent des balades très prisées, aussi bien par la population locale que par les visiteurs de passage.

Les offices de tourisme, organisés en réseau, sont le relais de nombreuses associations proposant des découvertes guidées de l'avifaune, de la flore et des paysages.

Cette valorisation des espaces naturels protégés porte toutefois essentiellement sur les marais maritimes. Elle serait à étendre à l'ensemble des habitats.



Carte de synthèse des usages - Saison de plus basse activité



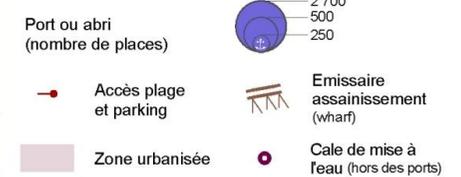
Zone et densité d'usage



Zone de pratique



Aménagement

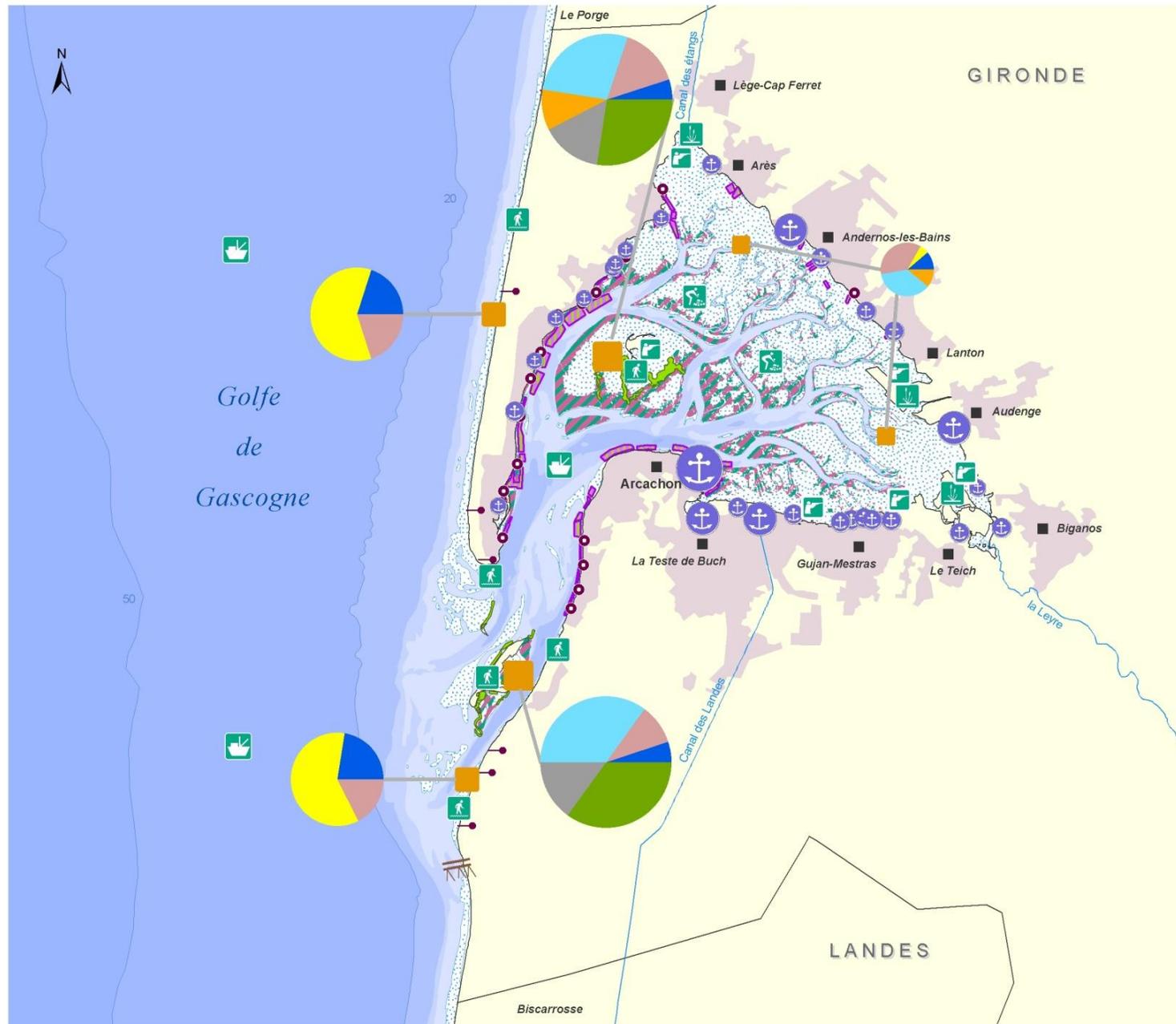


Bathymétrie

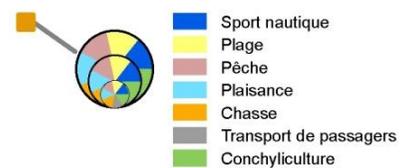


Sources des données : AAMP, RNN du Banc d'Arguin, IGN/SANDRE, IGN, DDTM33, SHOM*, Préfecture Gironde, GEOMER, CG33, SIBA, AEE
 *(ne pas utiliser pour la navigation)
 Système de coordonnées : Lambert 83 / RGF93
 Coordonnées géographiques du carroyage : WGS84

Carte de synthèse des usages - Saison de plus haute activité (été)



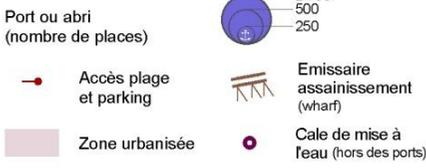
Zone et densité d'usage



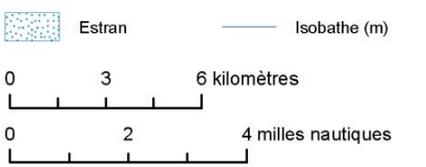
Zone de pratique



Aménagement



Bathymétrie



Sources des données : AAMP, RNN du Banc d'Arguin, IGN/SANDRE, IGN, DDTM33, SHOM, Préfecture Gironde, GEOMER, CG33, SIBA, AEE (ne pas utiliser pour la navigation)
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93
Coordonnées géographiques du carroyage : WGS84

ÉVOLUTION POUR L'AVENIR

Maintien des emplois du secteur primaire comme l'ostréiculture



Les populations du Bassin et des côtes océanes, avec leurs représentants, doivent redéfinir l'avenir du territoire face à cette attractivité.

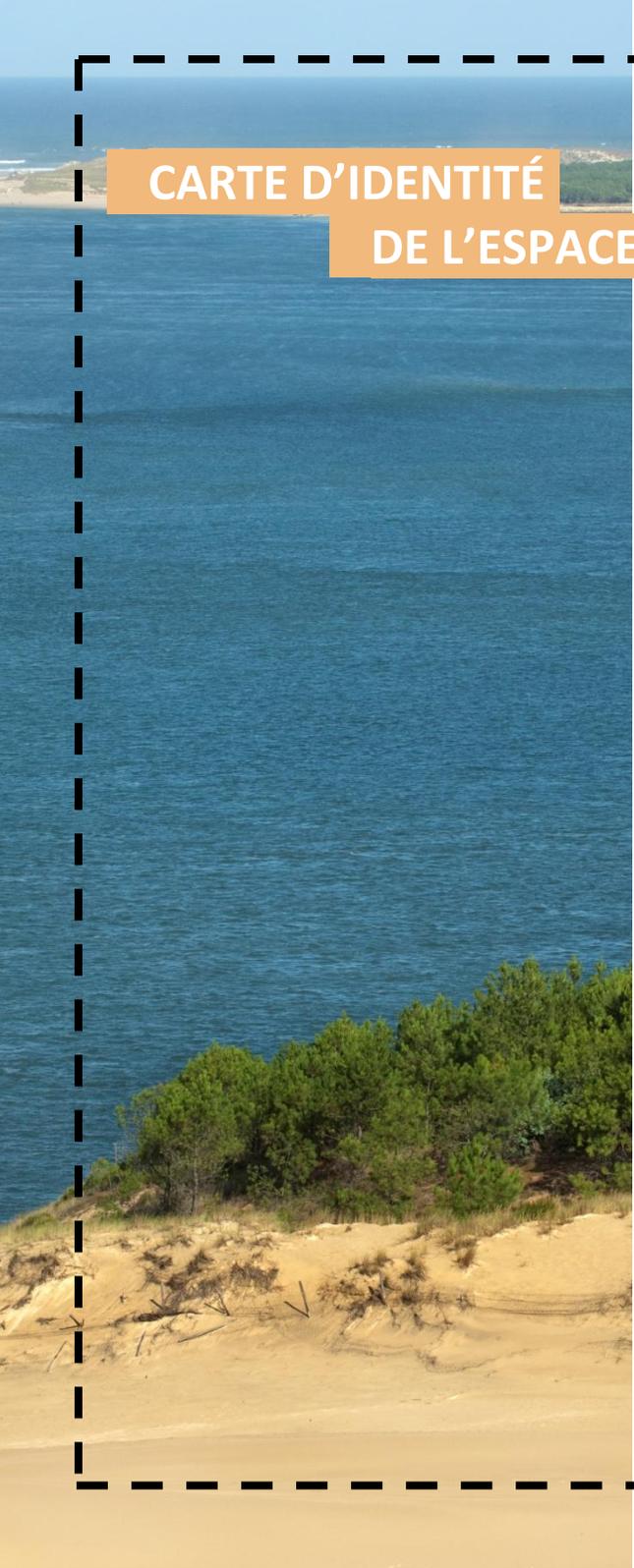
À terre, un Schéma de cohérence territoriale (Scot), document de planification, est en cours d'élaboration. Les grandes questions structurantes pour le devenir du territoire se posent également en mer. Le milieu marin recueille les écoulements d'eaux, *via* les rivières et le ruissellement bien que de gros travaux d'assainissement aient été réalisés. Il accueille des usagers toujours plus nombreux.

- Quel équilibre entre la population permanente et secondaire ? Les attentes de ces populations en matière d'aménagement et de préservation du patrimoine ne sont pas identiques.
- Comment gérer les flux d'estivants et l'arrivée d'une population permanente nouvelle en évitant la banalisation du littoral ?
- Comment concilier la croissance démographique, la conservation des paysages forestiers, qui font partie de l'identité locale du paysage vu de la mer, la conservation des marais maritimes indispensables à la productivité de la lagune et les risques liés à la submersion et à l'érosion ?

Débarquement de rougets barbets à la criée d'Arcachon

- Les emplois du secteur primaire, en mer comme à terre, peuvent-ils perdurer face à l'afflux d'une nouvelle population ? Quelles sont les autres alternatives ?
- Quelles sont les potentialités de production énergétique sur le littoral et en mer, en complément de l'extraction du pétrole ?

Le conseil de gestion du futur Parc naturel marin devra être partie prenante dans les réponses apportées à ces questions, en faisant valoir la vision maritime du Bassin. Il pourra ainsi contribuer à la valorisation des divers éléments du patrimoine naturel et culturel. Il pourra aussi veiller à une meilleure adaptation des comportements et des supports nautiques à la préservation du milieu naturel. Il pourra également soutenir les emplois traditionnels liés à la mer, et veiller à la cohérence du développement des nouvelles activités.



CARTE D'IDENTITÉ DE L'ESPACE MARIN

LE PATRIMOINE NATUREL

Poissons, mammifères et flore

- Herbier à zostère, le plus vaste d'Europe pour la zostère naine *Zostera noltii* (4 569 ha).
- Deux espèces d'hippocampes, l'une des populations les plus importantes de France.
- 14 espèces de mammifères marins et quatre espèces de tortues marines à proximité de l'ouvert du Bassin.
- 31 espèces de mammifères terrestres, deux espèces majeures : le vison d'Europe et le campagnol amphibie.
- 27 habitats rares ou menacés dont 4 avec statut prioritaire au titre de Natura 2000.
- Deux espèces de poissons amphihalins : anguilles et lamproies.

Avifaune

- Plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux marins, limicoles et oiseaux d'eau.
- 2 788 couples de sternes caugek, la plus grande population d'Europe. Zone d'importance internationale pour la nidification.
- 62 831 bernaches cravant à ventre pâle hivernantes.

GÉOGRAPHIE

- Localisation : Golfe de Gascogne.
- Lagune à marée : 174 km², 20 m de profondeur maximale dans les chenaux, 2/3 de la lagune se vide à marée basse.
- Plateau continental : vasière des Landes entre 20 et 100 m de profondeur et canyon du cap Ferret à 30 milles de la côte.

Paysage

- Littoral dunaire. Dune du Pilat, la plus haute dune d'Europe, avec 115 m de haut.
- Une douzaine de domaines endigués.
- Prés salés.
- Vasières, herbiers changeant avec la marée.

Risques côtiers

- Érosion, 150 m de recul en 60 ans.
- 600 000 m³ de sable transporté par an par la dérive littorale nord-sud.
- Submersion marine : environ 59 km de digues intra Bassin.

Gestion de l'eau

- La Leyre : 90% des apports en eau douce.
- De nombreuses rivières et crastes (fossés aménagés).
- Quatre schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et une agence de l'eau (l'Agence de l'eau Adour-Garonne).

Protection du milieu

- Deux réserves naturelles nationales : banc d'Arguin et les prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret.
- Dix sites du Conservatoire du littoral.
- Parc naturel régional des Landes de Gascogne.
- Parc ornithologique du Teich.
- Trois réserves de chasse maritime.
- Deux réserves de pêche.
- Deux sites **Natura 2000** (au titre de la directive Habitats, faune, flore et de la directive Oiseaux).

LA MER ET LES HOMMES

Pêche professionnelle

- 87 petits navires polyvalents intra Bassin avec circuit de ventes directes.
- 32 grosses unités en pleine mer (1 831 tonnes vendues à la criée d'Arcachon).
- 26,5 M€ de chiffre d'affaires (direct et indirect).
- Près de 300 marins à temps plein et 3 à 4 fois plus d'emplois directs à terre.
- Des espèces nobles : sole, seiche et bar.



Pêcheur de palourdes

Ostréiculture

- 315 entreprises ostréicoles.
- 16 000 tonnes d'huîtres en élevage.
- 35 M€ de chiffre d'affaires.
- Centre de production de **naissain** naturel.

Exploitation pétrolière

- 15 puits actifs autour du Bassin.
- Production de 6 300 tonnes en mai 2011, soit 8% de la production française totale.

Chasse maritime

- Plus de 1 100 chasseurs sur le domaine public maritime.
- 191 lacs de tonne.

Économie balnéaire

- 12,7% de l'emploi total du Bassin, plus de 20% en été.
- Plus de 310 M€ injectés dans l'économie.
- Capacité d'accueil touristique supérieure à 150 000 lits.
- 76 km de plages intra Bassin et côtes océanes.

Plaisance

- 21 structures portuaires.
- Plus de 1 000 emplois directs.
- Arcachon : second port de la façade atlantique (2 700 anneaux).
- 75% d'embarcations de plaisance motorisées (soit 9 000).

Autres loisirs nautiques

- Une centaine de clubs et associations.
- Grande diversité d'activités.
- Très forte saisonnalité.

UN ESPACE LIMITÉ POUR UNE POPULATION GRANDISSANTE

Démographie

- 10 communes.
- 105 627 habitants (recensement 2008).
- Population multipliée par 3,5 en haute saison touristique.
- Environ 50 000 habitants en plus d'ici 2030 (référence : IEDUB 2008).

Flux estivaux

- 1,2 million de visiteurs par an à la dune du Pilat.
- Environ 12 000 embarcations à flot en été.
- Jusqu'à 1 200 bateaux par jour dans le périmètre de la Réserve naturelle nationale du banc d'Arguin.
- 13,4% des interventions d'assistance et de sauvetage de la façade atlantique.

INVENTIVITÉ ET PERFORMANCES

- 1837 : construction du premier chalutier à vapeur.
- Vers 1840 : 1^{res} régates.
- 1865 : 1^{er} captage de naissains d'huîtres sur tuiles chaulées.
- 1865 : création de la station marine.
- 1867 : ouverture du 4^e aquarium public au monde à Arcachon.
- Depuis 1996 : plusieurs champions de course au large à la voile.





**QUELLES ORIENTATIONS DE GESTION
POUR LE FUTUR PARC ?**



Le projet de Parc naturel marin fait écho aux attentes des habitants du bassin d'Arcachon et de la côte océane.

Depuis son lancement, en mars 2010, la mission a mené un travail de concertation avec les élus, les institutionnels, les représentants socio-professionnels, les associations, les gestionnaires d'espaces naturels et les citoyens pour aboutir à un projet de Parc selon ses trois objectifs :

- protection du milieu marin ;
- développement durable des activités maritimes ;
- connaissance.

Les orientations proposées reflètent la volonté partagée par les acteurs de forger un véritable outil de gestion pérenne dans le respect de l'identité maritime locale.

L'ordre de présentation de ces orientations ne témoigne pas d'une quelconque hiérarchie. Toutes doivent être considérées d'un poids égal dans le fonctionnement du Parc.

Banc d'Arguin,
passe sud et dune du Pilat

PROTÉGER ET RESTAURER LE PATRIMOINE NATUREL : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

La protection et la restauration du patrimoine naturel et des paysages visent à conserver la singularité lagunaire du territoire. Cette démarche constitue un atout pour sa valorisation. Elle se décline en trois orientations :

- * Préserver et restaurer la biodiversité lagunaire et l'attractivité du Bassin et de son ouvert pour les oiseaux.
- * Garantir le bon fonctionnement écologique des milieux, notamment des marais maritimes, par une exigence accrue pour la qualité des eaux et une gestion cohérente des richesses naturelles et des usages.
- * Contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins afin de conserver au territoire son identité maritime et la faire prendre en compte dans les projets de développement.



Petites cigales
de mer

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE : METTRE L'HOMME AU CŒUR DU PROJET DE PARC

Promouvoir un développement économique qui n'entame pas le capital paysager, naturel et social du territoire est un enjeu majeur. Les activités de pêche, de **conchyliculture**, de nautisme et les usages doux des zones humides seront accompagnés vers des pratiques garantant d'une gestion équilibrée. Cela passe également par la promotion d'une démarche de tourisme durable et spécifique, par le partage des valeurs du futur Parc avec l'ensemble des acteurs socio-économiques. Parallèlement, des missions d'éducation et d'information de la population, d'expérimentation et de promotion de démarches innovantes et exemplaires appuieront cette démarche écoresponsable. Elle se décline en deux orientations :

- * Promouvoir et accompagner les filières professionnelles de la pêche et de la conchyliculture pour préserver les emplois et valoriser les savoir-faire, dans une démarche respectueuse des équilibres naturels.
- * Promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques par l'adaptation des comportements et des aménagements et l'innovation technologique.

CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE : MOYENS DE PROTECTION ET DE DÉVELOPPEMENT

Mieux connaître peut permettre de mieux gérer. Les différentes composantes écologiques et économiques d'un territoire sont interdépendantes. Une bonne compréhension de ces mécanismes est le préalable à un aménagement cohérent et intégré à l'échelle du territoire maritime qui assure une gestion économe de l'espace, préservant un accès pour tous. Cette démarche se décline en deux orientations :

- * Améliorer la connaissance de la dynamique du Bassin et de son lien avec l'océan, notamment les transports **hydro-sédimentaires** et les échanges entre les écosystèmes.
- * Responsabiliser l'ensemble de la population en les sensibilisant aux impacts des usages sur les équilibres naturels marins du Bassin et aux bénéfices qui résultent de ces équilibres pour leur qualité de vie.



Panneau de sensibilisation
sur la route de Taussat



ORIENTATION

Préserver et restaurer la spécificité de la biodiversité lagunaire et l'attractivité du Bassin et de son ouvert pour les oiseaux.

CONTEXTES ET ENJEUX

Habitat lagunaire

Depuis plus d'un siècle, l'homme aménage le Bassin et les côtes pour le besoin de ses activités, sans conscience de la singularité d'un écosystème lagunaire. Ce milieu sableux constitue un habitat productif et attractif pour les juvéniles de nombreuses espèces marines et pour l'avifaune. Ces habitats lagunaires ont fortement régressé à l'échelle mondiale, en lien avec l'urbanisation et la surexploitation.

Modification et risque de banalisation

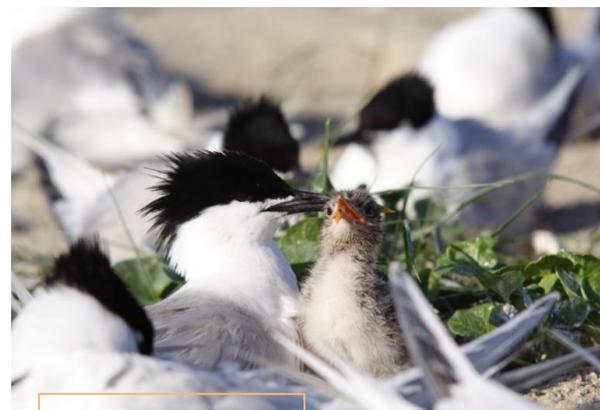
Les divers aménagements modifient l'habitat au profit d'espèces de substrat dur. Le couteau, par exemple, inféodé aux fonds sableux, a fortement diminué alors que certaines ascidies et hermelles, espèces de substrats durs, se développent. Ces espèces entrant en compétition, les relations entre proies et prédateurs peuvent s'en trouver déséquilibrées. Les herbiers à zostères régressent. Le naissain d'huîtres est fortement touché par la mortalité. Bien que ces phénomènes se soient déjà produits par le passé, les conséquences sur l'ensemble du Bassin inquiètent. Le succès reproducteur d'oiseaux nicheurs est en baisse et l'hypothèse d'un manque de nourriture est émise.

Importance internationale du Bassin pour certains habitats et l'avifaune

L'habitat « lagune en mer », ainsi que plusieurs espèces, ont été identifiés d'intérêt communautaire, en référence aux directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux du réseau Natura 2000, et sont reconnus par la convention Ospar. L'un des enjeux est de préserver la spécificité lagunaire et l'attrait du site pour l'avifaune.



Laises de mer sur l'île aux Oiseaux



Sterne caugek et son poussin

PISTES D'ACTION

- Promouvoir les mesures de conservation ou de restauration, et suivre leur efficacité sur la préservation des paysages, des habitats et des espèces ayant un statut particulier, au niveau national ou international (Natura 2000, Oskar), comme sur ceux de la « biodiversité ordinaire » indispensable à l'équilibre des écosystèmes.
- Encourager la protection des juvéniles et des reproducteurs, et le suivi des populations amphihalines (notamment anguilles).
- Coordonner et centraliser les suivis de l'avifaune pour permettre de réaliser des évaluations à l'échelle du site pour la conservation et l'accueil des espèces et des interprétations à des échelles plus vastes (régionales et internationales). Maintenir l'attractivité du secteur pour l'avifaune.
- Mettre en commun, développer et croiser les observatoires et les indicateurs de suivi du milieu naturel.
- Sensibiliser les usagers du futur Parc naturel marin à leur responsabilité dans la sauvegarde de la biodiversité lagunaire et de l'avifaune.
- Sensibiliser au maintien des **laisses de mer** sur les plages océanes et intra Bassin, sur une période maximale au cours de l'année, en compatibilité avec l'accueil touristique.
- Participer aux réseaux internationaux d'habitats similaires (herbiers de zostères, habitats lagunaires).

BON FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE – QUALITÉ DES EAUX



ORIENTATION

Garantir le bon fonctionnement écologique des milieux, notamment des marais maritimes, par une exigence accrue pour la qualité des eaux et une gestion cohérente des richesses naturelles et des usages

CONTEXTE ET ENJEUX

Les êtres vivants sont interconnectés de manière naturelle par des échanges d'énergie et de matière. Mais les relations qui les lient sont fragiles. Une modification du milieu entraîne parfois des réactions en chaîne, avec des conséquences potentielles sur l'alimentation, la reproduction ou la migration des espèces.

Rôles écologiques indispensables

Préserver et restaurer un bon fonctionnement écologique, c'est-à-dire les rôles de production primaire, de nurserie, de frayère, d'autoépuration de l'eau..., permet le maintien des équilibres du milieu naturel. Les marais maritimes sont des milieux riches assurant nombre de ces fonctions.

Continuité terre/mer

Le bon fonctionnement écologique est également assuré par la continuité de gestion des espaces protégés entre terre et mer et par une prise en compte du bassin versant. Une coordination et une vision globale sont nécessaires.

Qualité des eaux

L'accroissement de la pression anthropique impacte le milieu marin qui devient le réceptacle de tous les contaminants générés par les activités humaines. Le milieu marin et les activités qui y sont liées dépendent directement de la qualité des eaux.

Gestion intégrée

La bonne gestion du milieu marin repose sur une vision globale des interconnexions naturelles et sur une gestion intégrée des différents usages.



Juvenile de sole et fausse pa-lourde (scrobiculaire), marais salants d'Arès



Œufs de seiche

PISTES D'ACTION

- Rassembler et compléter les connaissances sur le fonctionnement et le rôle des divers compartiments biologiques du milieu maritime. Assurer leur vulgarisation et leur diffusion.
- Comprendre le rôle de corridor des passes pour les échanges de faune et de flore entre l'océan et le Bassin.
- Organiser une concertation sur la vocation des marais maritimes et des domaines endigués : rôle de nurserie, apports de matières nutritives au bénéfice du Bassin, usages et vocations des réservoirs, rôle contre la submersion marine.
- Contribuer à améliorer la gestion des flux hydrauliques de la mer vers la terre, et des apports terrestres vers la mer.
- Coordonner les actions en faveur de la qualité de l'eau, en partenariat avec les différents acteurs et gestionnaires. Contribuer aux actions entreprises pour son amélioration.
- Évaluer la pertinence des traitements de décontamination et étudier les alternatives éventuelles. Coordonner et globaliser la lutte contre les différentes espèces invasives.
- Favoriser le dialogue et le suivi par l'ensemble des exploitants de la ressource, professionnels et récréatifs, pour une gestion globale de celle-ci. Organiser le rôle de sentinelle et de veille écologique des professionnels de la mer.



ORIENTATION

Contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins afin de conserver au territoire son identité maritime et la faire prendre en compte dans les projets de développement.

CONTEXTES ET ENJEUX

Nés d'une rencontre entre la terre et la mer, les milieux naturels et les paysages uniques ont fait la renommée du site. Le bassin d'Arcachon et les côtes dunaires sont des destinations très prisées. Les retombées du tourisme pèsent dans l'économie locale. L'afflux de population nouvelle et la sur-fréquentation estivale font craindre la banalisation des produits touristiques et la perte d'une identité culturelle maritime.

Maîtriser l'évolution des paysages et préserver leur diversité seront une préoccupation du futur Parc naturel marin. En ce sens, une réflexion doit être menée sur l'intégration harmonieuse des activités maritimes dans les paysages, pour sauvegarder les panoramas et les zones humides. Ces éléments constituent le magnétisme du site.

Croix des marins,
Arcachon



Paysage dunaire, côté océan de la presqu'île du Cap Ferret



Voile traditionnelle

PISTES D'ACTION

- Favoriser la mutualisation et la coordination des actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel.
- Contribuer à l'appropriation d'une identité maritime singulière par la population.
- Favoriser la mise en œuvre d'un tourisme adapté à l'esprit du lieu et à sa fragilité.
- Contribuer à la formation et au développement d'emplois liés à l'écotourisme et soutenir la démocratisation de l'accès aux produits écotouristiques.
- Constituer un centre d'échanges, de partage d'informations, sur les projets existants, entre les acteurs et les usagers du territoire.
- Développer la découverte et la lecture des paysages singuliers, y compris sous-marins (opportunité de sentiers sous-marins).
- Faire valoir l'identité maritime dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'urbanisme et de planification.

PÊCHE PROFESSIONNELLE ET CONCHYLICULTURE



ORIENTATION

Promouvoir et accompagner les filières professionnelles de la pêche et de la conchyliculture pour préserver les emplois et valoriser les savoir-faire, dans une démarche respectueuse des équilibres naturels.

CONTEXTES ET ENJEUX

La pêche embarquée, la conchyliculture et la pêche à pied sont des activités phares du territoire qui ont marqué son histoire. Elles sont également vitales pour l'économie locale.

Si le secteur de la pêche s'est stabilisé ces dernières années grâce aux unités pêchant à l'océan, la conchyliculture traverse une crise socio-économique, conséquence des mortalités importantes des animaux adultes et d'un manque de naissains, dont la collecte représente une composante majeure de l'ostréiculture locale.

Ces activités maintiennent une population d'habitants permanents face à un afflux de population saisonnière.

Poches d'huîtres
sur une barge ostréicole



Pêche à la palourde



Dragage de moules

PISTES D'ACTION

- Accompagner l'évolution des métiers et des activités primaires.
- Accompagner le travail des professionnels vers une amélioration des pratiques et la mise en place de cahiers des charges, pour une exploitation respectueuse de l'environnement.
- Assurer une veille de l'exploitation de nouvelles ressources et évaluer leurs impacts potentiels.
- Valoriser l'image de la profession, par exemple en participant à la réflexion sur le balisage des parcs non travaillés, à la gestion des friches et des rochers d'huîtres.
- Participer au maintien des usages des cabanes du domaine public maritime pour la pêche et la conchyliculture, en particulier dans les ports professionnels. Contribuer au maintien du patrimoine foncier pour les professionnels.



ORIENTATION

Promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques par l'adaptation des comportements et des aménagements et l'innovation technologique.

CONTEXTE ET ENJEUX

Intensité des usages nautiques

Le bassin d'Arcachon offre un plan d'eau recherché pour l'évolution des activités nautiques. Il comprend, en effet, de nombreux points d'accès, une configuration fermée, une variété de conditions de pratiques et des destinations idylliques pour quelques heures de balade.

La construction navale est devenue un pôle local d'excellence, d'autant que les conditions particulières de navigation, qu'elles soient professionnelles ou de loisirs, ont donné naissance à des carènes et à des tailles de navires spécifiques.

L'expansion des loisirs et la diversité des conditions de pratiques expliquent la multiplicité des supports et la saturation de certains secteurs en période estivale.

Adaptation à l'espace

L'espace du Bassin n'est ni extensible, ni vide de vie marine. La taille des navires, leur jauge, la puissance motrice n'ont fait qu'augmenter en réponse à une offre du marché sans tenir compte de l'environnement naturel. La démocratisation des pratiques de loisirs, les progrès technologiques des supports, le sentiment de sécurité que donne une lagune fermée ont modifié les comportements.

L'attrait pour des activités « extrêmes » a également entraîné un développement des loisirs sur les plages océanes, posant la question de leur impact sur les milieux dunaires.



Tillolo électrique



Limiter les impacts : arrachage des zostères par les ancres.

PISTES D'ACTION

- Encourager les pratiques douces (voile, kayak, surf...) et valoriser le savoir-faire local.
- Soutenir une innovation technologique plus respectueuse de l'environnement et encourager les filières professionnelles associées.
- Optimiser le stationnement des embarcations de plaisance, dans les ports et sur le Bassin, l'adapter aux pratiques et minimiser les impacts des mouillages.
- Organiser le développement des activités de plage sur la côte océane.
- Entretenir la cohabitation et la mixité des activités ; organiser, par concertation, la capacité d'accueil des sites et la gestion des flux en périodes de fortes fréquentations.
- Améliorer la connaissance des pratiques et de leurs incidences potentielles sur l'environnement, et mutualiser les informations.
- Mieux informer et former les pratiquants des caractéristiques nautiques locales (notamment les non-adhérents d'associations).
- Proposer des adaptations de la réglementation pour une meilleure cohérence avec la fragilité environnementale.

DYNAMIQUE DU BASSIN ET SON LIEN AVEC L'OCÉAN



ORIENTATION

Améliorer la connaissance de la dynamique du Bassin et de son lien avec l'océan, notamment les transports hydro-sédimentaires et les échanges entre les écosystèmes.

CONTEXTES ET ENJEUX

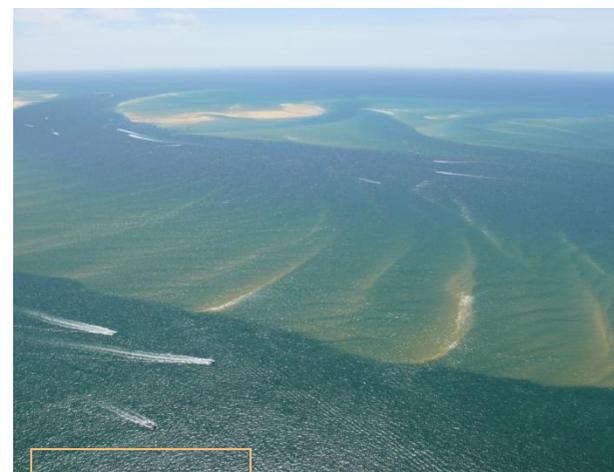
La transformation des paysages et la mobilité hydro-sédimentaire sont caractéristiques du site, tant du côté océanique qu'intra Bassin. La lagune est une zone de transition entre l'océan et la terre.

Cette dynamique est gouvernée par des phénomènes naturels, mais les aménagements et les travaux visant à lutter contre ces modifications y contribuent également. Des interventions sur un secteur géographique peuvent avoir des répercussions sur d'autres zones, si elles ne s'appuient pas sur une connaissance et une compréhension complète du fonctionnement de la lagune.

Aujourd'hui, les ports et leurs chenaux d'accès s'ensavent, la moitié orientale du Bassin s'exhausse, des bâtis et des infrastructures sont menacés par l'érosion côtière au Cap Ferret et sur la pointe sud-ouest du Bassin.



Récifs d'huîtres sauvages



Le banc du Toulinguet

PISTES D'ACTION

- Contribuer à la mise au point d'un modèle du transport hydro-sédimentaire comme outil d'aide à la décision pour l'entretien, le développement d'aménagements ou la renaturation du domaine public maritime.
- Prendre part à la concertation sur les risques de submersion marine et d'érosion.
- Evaluer la part des facteurs anthropiques et des facteurs naturels dans les évolutions des écosystèmes.
- Mettre en commun, développer et croiser les observatoires et les indicateurs de suivi du milieu naturel.
- Assurer une veille sur le développement de nouvelles activités océanes.
- Soutenir l'acquisition de connaissances sur l'ouvert du Bassin et au niveau des passes.



ORIENTATION

Responsabiliser l'ensemble de la population en les sensibilisant aux impacts des usages sur les équilibres naturels marins du Bassin et aux bénéfices qui résultent de ces équilibres pour leur qualité de vie.

CONTEXTE ET ENJEUX

La population permanente sur le territoire est passée de 60 218 habitants en 1975 à 105 627 en 2008.

L'afflux d'estivants sur le plan d'eau peut atteindre plusieurs milliers de personnes par jour, avec des pratiques parfois antagonistes.

Face à cette évolution rapide, source de déséquilibres et de tensions, il est important de sensibiliser tout un chacun sur les enjeux patrimoniaux du territoire maritime.

L'objectif est aussi de faire évoluer les comportements de tous vers des pratiques plus responsables et respectueuses de l'environnement, mais également des usages, dans toute la diversité de leurs attentes.

Participation du grand public à l'observation de l'avifaune dans les domaines endigués





Panneau d'information



Exemple de comportement à modifier : grand dauphin au banc d'Arguin approché par des baigneurs et un scooter des mers.

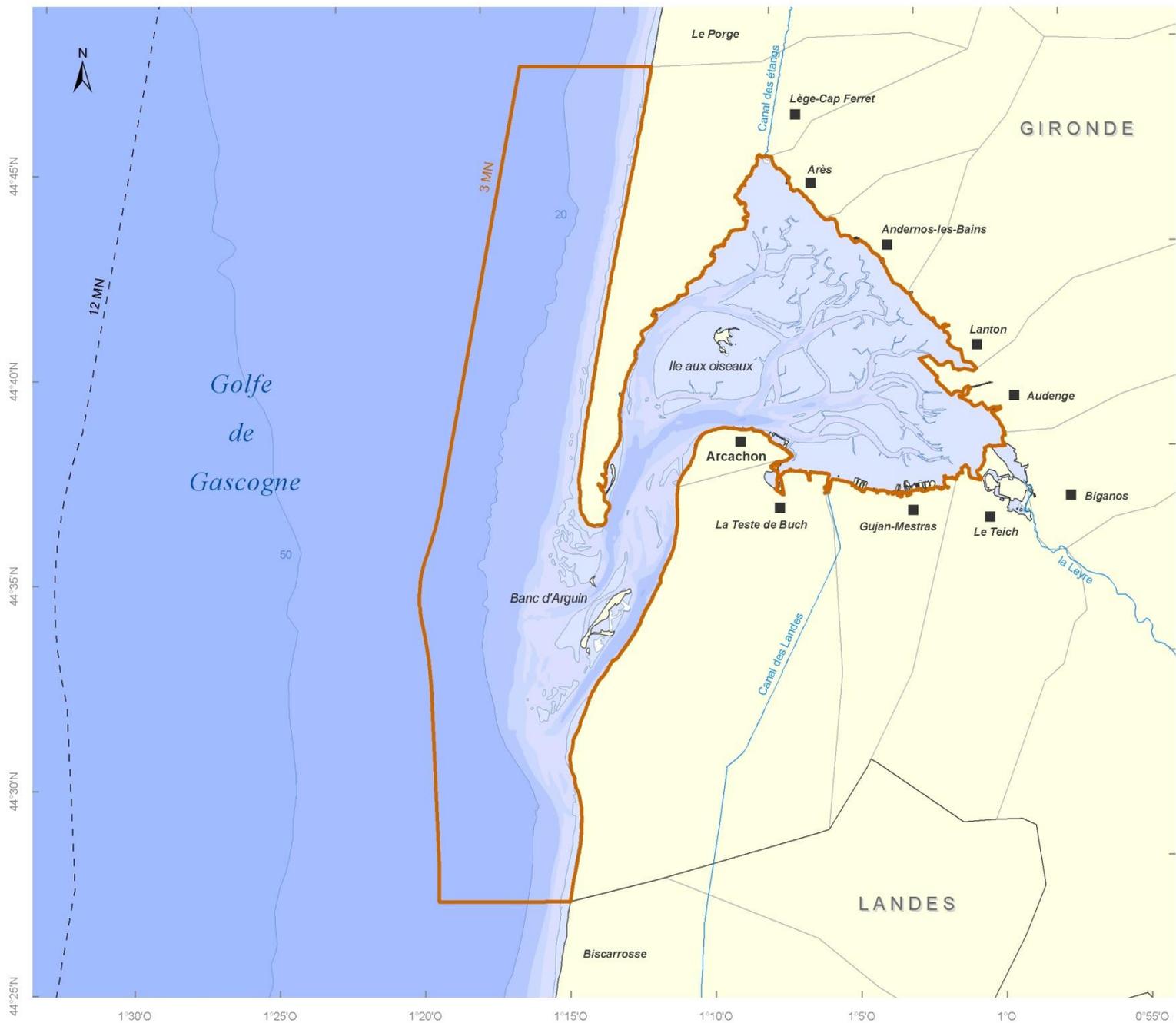
PISTES D'ACTION

- Sensibiliser la population à la notion d'équilibre environnemental, en lien avec la qualité de vie.
- Créer des outils, construire des cahiers des charges et un langage commun avec les acteurs locaux pouvant être un relais pour sensibiliser la population.
- Elaborer un plan de communication commun à tous les acteurs pour la sensibilisation à l'environnement marin.
- Responsabiliser les usagers, récréatifs ou professionnels, aux impacts des actions sur le milieu.
- Mobiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour développer la participation des citoyens à l'observation du milieu, moyen de partage et d'appropriation.
- Proposer des évènements ponctuels de grande ampleur pour sensibiliser à l'évolution possible des pratiques et des comportements vers l'écoresponsabilité.



QUEL EST LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ ?

Périmètre du projet de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert



Limite du projet de parc naturel marin

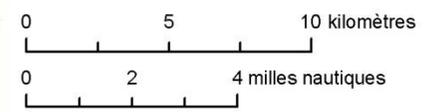
 Zone soumise à enquête publique

Bathymétrie

 Isobathe (en mètre)

Délimitation maritime française *

 Limite de la mer territoriale



Sources des données : AAMP, RNN du Banc d'Arguin, IGN/SANDRE, IGN, SHOM*
* (ne pas utiliser pour la navigation)
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93
Coordonnées géographiques du carroyage : WGS84

Le périmètre du Parc naturel marin doit être cohérent avec ses orientations de gestion, qui en constituent une véritable « feuille de route ». Il doit permettre de répondre au mieux aux enjeux naturels et humains, en prenant en compte l'ensemble des composantes physiques, biologiques, sociales et économiques.

A l'issue de la concertation lors de l'étude pour la création du Parc naturel marin, le périmètre est soumis à enquête publique. Il est caractérisé par les limites suivantes.

➤ **Côté littoral océanique**, les limites correspondent aux frontières administratives entre les communes de Lège-Cap Ferret et Le Porge, au nord, et entre les départements de la Gironde et des Landes, au sud.

➤ **A l'ouvert, vers l'ouest**, l'importance d'assurer une connaissance fine des entrants dans le Bassin, aussi bien chimiques que biologiques (alevins, efflorescences planctoniques...), justifie l'intégration dans le périmètre du futur Parc d'un « espace corridor » au large. Celui-ci se situerait à trois milles à l'ouest des passes, en cohérence avec la limite de présence des déchets végétaux issus du Bassin, observés dans les engins de pêche. Les eaux sortant du Bassin lors du jusant s'étendent, selon l'importance de la marée, jusqu'à 4 à 5 milles au large des passes.

➤ **À l'intérieur du Bassin**, la prise en compte des continuités écologiques est nécessaire à une bonne gestion des habitats marins. Par exemple, la conservation et la restauration des habitats des poissons, la lutte et la prévention des invasions biologiques, le drainage hydraulique ou encore l'impact des opérations de démoustication intéressent les secteurs périphériques, et ont un impact sur la bonne santé de la lagune.



Le Truc Vert

Les limites proposées du Parc naturel marin sont celles du domaine public maritime (DPM) à l'exception des prés salés de La Teste-de-Buch.

Ce périmètre inclut à plus de 50% les sites Natura 2000 en mer du bassin d'Arcachon. Le Parc sera donc gestionnaire de ces sites Natura dont le périmètre est plus large que celui du Parc, avec une part hors DPM.

Le Parc engagera un partenariat avec les gestionnaires des sites classés inclus dans les périmètres Natura 2000 en mer. Ainsi, les enjeux marins des domaines endigués et des zones humides hors DPM et ceux du delta de la Leyre seront pris en compte dans le plan de gestion du Parc. L'importance du bassin d'Arcachon et de son ouvert pour l'accueil de l'avifaune nécessite également cette vision plus large.

Le partenariat avec les structures en charge d'espaces classés inclus ou contigus à ce périmètre assurera la continuité de gestion à l'interface de la mer et de la terre.

Le projet de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert couvre 420 km² d'espace marin et 127 km de côtes.



Prés salés : vasières à marée haute à l'île de Malprat





**LE CONSEIL DE GESTION :
UNE GOUVERNANCE LOCALE**

FONCTIONNEMENT

DU CONSEIL DE GESTION

L'ACTION DU CONSEIL DE GESTION

Le conseil de gestion est l'organe de gouvernance du parc naturel marin. Il fait valoir les intérêts de ce dernier, conformément à ses orientations et à son plan de gestion.

Son rôle, défini par les articles L.334-4 et R.334-33 du code de l'environnement, implique notamment qu'il :

- définit son règlement intérieur,
- élabore le plan de gestion,
- définit les programmes d'action annuels,
- décide des aides techniques et financières que le parc naturel marin peut apporter,
- se prononce sur les activités soumises à autorisation (et éventuellement, à **avis conforme**), au titre de l'article R.331-50 du code de l'environnement,
- donne un avis sur le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM),
- établit le rapport annuel du parc naturel marin.

Le pouvoir du conseil de gestion du parc naturel marin de rendre des avis simples ou conformes est une incitation à proposer dans son périmètre des projets exemplaires.

L'avis simple se fait sur saisine des usagers, d'une administration ou de la propre initiative du conseil de

gestion. Il n'est pas obligatoirement suivi par les autorités compétentes mais il représente l'avis du parc.

L'avis conforme se fait sur saisine des services instructeurs de l'État « lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin du parc » (article L.334-5 du code de l'environnement). L'avis du conseil de gestion est alors obligatoirement suivi par les autorités publiques en charge du dossier : c'est donc un vrai pouvoir de décision.

Le conseil de gestion peut se faire communiquer tout projet, maritime ou terrestre, susceptible d'avoir des effets sur le milieu marin du parc.

Il dispose également du droit de mettre en place un bureau, collège restreint de l'ensemble de ses représentants. Le bureau prépare les réunions du conseil de gestion qui peut lui déléguer certaines de ses attributions telles que l'émission d'un avis sur les demandes d'autorisation d'activités (sauf avis conforme) ou sur un SMVM.

Le conseil de gestion tient une partie de ses pouvoirs du conseil d'administration (CA) de l'Agence des aires marines protégées. Le président du conseil de gestion est membre du CA de l'Agence et participe à sa gouvernance. Il y fait valoir les intérêts du parc naturel marin.

UN CHOIX ADAPTÉ AU CONTEXTE LOCAL

Le futur parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert a la particularité d'être centré sur une mer intérieure, entourée de terres, exutoire et lieu d'une diversité d'activités terrestres et maritimes. Plusieurs outils de gestion du territoire existent déjà, ce qui a guidé la constitution du conseil de gestion selon les principes suivant :

- L'implication de toutes les communes entourant la zone du futur Parc naturel marin. Les élus littoraux ont une responsabilité sur l'avenir du lien terre-mer, sur l'équilibre social, et sont garants de l'identité maritime. Ils représentent également d'autres collectivités, comme le Conseil général de Gironde, les trois intercommunalités (Siba, Coban, Cobas) et des instances comme le Sybarval, porteur du Scot ;
- La représentation des gestionnaires de sites classés pour assurer la conservation de sites sensibles, et répondre à la nécessité d'une continuité de gestion terre-mer. Cela marque aussi l'engagement de collaborations étroites ;
- La représentation forte des professionnels du secteur de la pêche et de la conchyliculture, foyers d'emplois permanents et composantes incontournables de l'identité du territoire ;

- La représentation des professionnels du tourisme, de la filière nautique et des ports, fortement associés à la plaisance ;
- La représentation des associations de protection de l'environnement et des usagers, notamment du nautisme, en tenant compte de leur diversité ;
- La représentation des services de l'État et des établissements publics impliqués dans la gestion du DPM ;
- L'implication des personnalités qualifiées, indispensables face à la complexité du fonctionnement dynamique du site.

LE CONSEIL DE GESTION NE TRAVAILLE PAS SEUL

Le conseil s'appuie sur l'équipe du parc naturel marin, mise à disposition par l'Agence des aires marines protégées, comprenant des agents de terrain assermentés et des chargés de mission.

Il a également la possibilité d'associer tout expert à ses études. En fonction des sujets abordés, il peut créer des commissions spécialisées pour rendre ses décisions.

Le conseil peut également établir des partenariats étroits avec les structures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations.

La concertation ne s'arrête pas à la création du parc naturel marin : le plan de gestion et les programmes d'action du parc seront élaborés en concertation avec les acteurs.

Le conseil de gestion mène une politique fédérant l'ensemble des acteurs du territoire protégé.



PROPOSITION DE COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION

6 représentants de l'État et de ses établissements publics

- Le Commandant de la zone maritime Atlantique, ou son représentant.
- Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de la région Aquitaine, ou son représentant.
- Le Directeur départemental des territoires et de la mer (Ddtm) de la Gironde, ou son représentant.
- Le Directeur de la Direction interrégionale de la mer (Dirm) Sud-Atlantique, ou son représentant.
- Le Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, ou son représentant.
- Le Délégué régional Aquitaine du Conservatoire du littoral, ou son représentant.

25 représentants des collectivités territoriales

- Deux représentants de chacune des dix communes riveraines du bassin d'Arcachon.
- Un représentant du Conseil régional d'Aquitaine.
- Deux représentants du Conseil général de Gironde.
- Un représentant du Siba.
- Un représentant du Sybarval.

Le conseil de gestion est la « maison de la mer », où se décide la politique du parc naturel marin

12 représentants des organisations professionnelles dont l'activité est liée au domaine maritime

8 représentants de la pêche professionnelle et de la conchyliculture

- Un représentant du Comité régional des pêches maritimes.
- Trois représentants du Comité départemental des pêches maritimes.
- Quatre représentants du Comité régional conchylicole aquitain.

4 représentants des autres activités professionnelles

- Deux représentants de la filière nautique et des transports de passagers.
- Un représentant des activités touristiques.
- Un représentant des ports du Bassin.

3 représentants des organismes en charge d'espaces protégés

- Un représentant de la Réserve naturelle nationale du banc d'Arguin.
- Un représentant de la Réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret.
- Un représentant du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

6 représentants des usagers de loisirs en mer

- Un représentant des pêcheurs de loisirs.
- Un représentant de la chasse maritime.
- Un représentant des sports nautiques.
- Un représentant de la pratique de la voile.
- Deux représentants des plaisanciers.

6 représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel

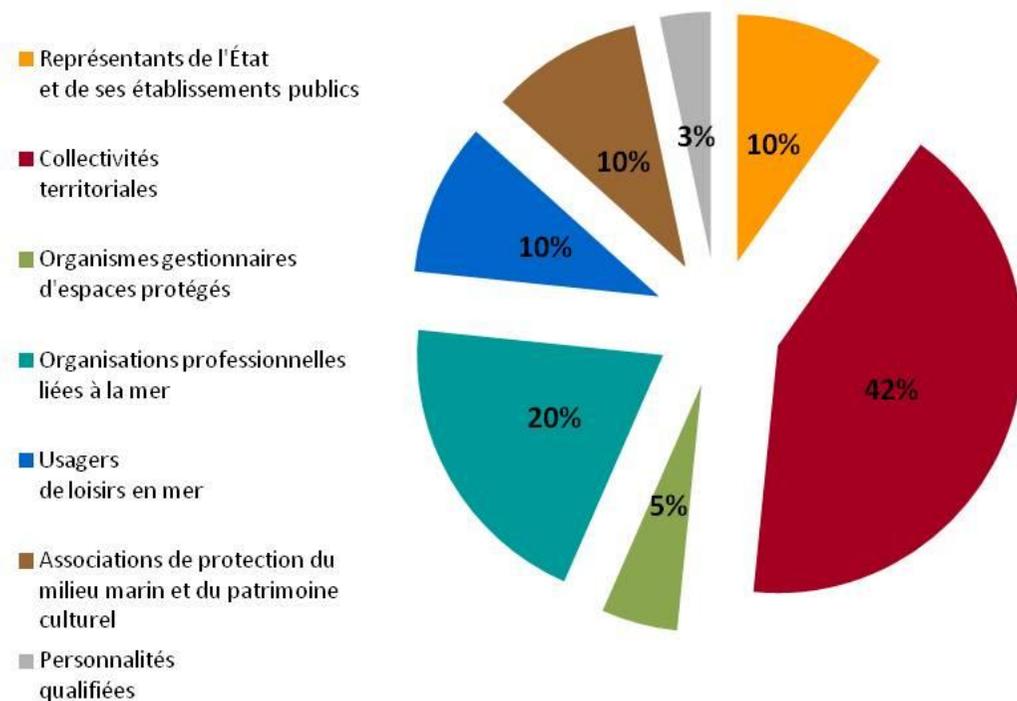
- Trois représentants des associations de protection des milieux marins et littoraux et de sensibilisation du public à l'environnement.
- Un représentant des associations de valorisation du patrimoine culturel lié à la mer.
- Deux représentants des associations d'observation de la vie sous-marine.

2 personnalités qualifiées

- Deux personnalités qualifiées au titre de la connaissance scientifique.

Le conseil de gestion proposé compte 60 membres.

Composition du conseil de gestion





ANNEXES



GLOSSAIRE

Les explications données dans ce glossaire permettent de mieux comprendre le projet proposé. Ce ne sont pas des définitions réglementaires.

Amphihalín : espèce animale dont une partie du cycle biologique s'effectue en mer et une autre partie en eau douce.

Atterrissement : comblement d'un plan d'eau.

Avifaune : ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Bassin versant : ensemble d'un territoire délimité par des lignes de crête (collines, montagnes), dont les eaux alimentent un exutoire commun (lac, fleuve, mer).

Concertation : action de se concerter, de s'entendre pour agir ensemble.

Conchyliculture : culture des coquillages, ou mollusques bivalves (huîtres, moules et, dans une moindre mesure, palourdes). Activité traditionnelle de la zone du parc.

Le **domaine public maritime (DPM)** comprend l'eau, le sol et le sous-sol de la mer. Il est compris entre la limite du niveau de la mer le plus haut en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles, et, côté large, la limite de la mer territoriale.

Écosystème : ensemble d'êtres vivants et leur environnement physique, avec lequel ils sont en constante interaction.

Les **espaces naturels protégés** se caractérisent par un patrimoine naturel et paysager remarquable que les pouvoirs publics ont souhaité protéger grâce à trois principaux types d'outils :

- la protection réglementaire (par exemple les réserves naturelles nationales et régionales, les sites classés, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope...);
- la maîtrise foncière (par exemple grâce aux achats de terrain réalisés par le Conservatoire du littoral) ;

- la contractualisation, ou gestion partenariale (par exemple les sites Natura 2000 ou les parcs naturels marins).

Ces différents types de protection s'imbriquent souvent. Ainsi, un parc naturel marin peut contenir une réserve naturelle, contenant elle-même des terrains du Conservatoire du littoral. De plus, un parc naturel marin peut proposer la mise en place de réglementation aux autorités compétentes.

Estey : dans un cours d'eau soumis au régime des marées, partie qui se trouve à sec à marée basse.

Exondation : temps passé hors de l'eau.

Frayère : aire où les poissons se rassemblent périodiquement pour leur reproduction, et où les œufs sont pondus.

Herbiers à zostères : prairies sous-marines composées de zostères, plantes aquatiques marines herbacées.

Hydro-sédimentaire : ensemble des flux sédimentaires et d'énergie qui conditionnent l'état du budget sédimentaire et donc l'évolution du système.

Juvénile : stade jeune dans le développement des animaux. Il dure généralement jusqu'au moment où ils deviennent sexuellement matures.

Lac de tonne : lac comprenant des installations (initialement, un grand tonneau), utilisé en Gironde pour la chasse de nuit.

Lagune : plan d'eau littoral, généralement de faible profondeur, séparé de la mer par un cordon littoral appelé « lido ». D'un point de vue hydrologique, la communication avec le milieu marin est réalisée par un grau. Les échanges avec la mer, temporaires ou permanents, confèrent aux eaux lagunaires un caractère saumâtre.

Laisses de mer : débris de plantes, d'algues, d'organismes marins divers et macro-déchets d'origine humaine déposés par la mer sur les plages, à marée descendante.

Limicole : oiseau se nourrissant en fouissant la vase de son bec (huîtres, barges, courlis, bécasseaux...).

Marais maritime : type de formation paysagère couverte de végétation, au relief peu accidenté où le sol, continuellement humide, est en permanence ou par intermittence recouvert d'une couche d'eau douce ou salée peu profonde. Il se caractérise par une forte biodiversité et une importante productivité biologique (poissons, amphibiens, insectes... dont des espèces rares) ainsi que par de nombreuses fonctions écologiques bénéfiques à l'homme (épuration des eaux, régulation des régimes hydrologiques et des microclimats...).

Naissain : ensemble des larves de mollusques (huîtres, moules...).

Natura 2000 est un réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Il résulte de deux directives européennes : « Habitats-Faune-Flore », et « Oiseaux ».

La directive 92/43/CEE, appelée généralement **directive Habitats-Faune-Flore, ou directive Habitats**, du 21 mai 1992, concerne la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de flore sauvages. Cette directive prise par l'Union européenne vise à promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale des États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles, notamment par la mise en place de zones spéciales de conservation (ZSC).

La Directive 79/409/CEE, appelée plus généralement **Directive Oiseaux**, du 2 avril 1979, a été adoptée par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Cette protection s'applique aussi bien aux oiseaux eux-mêmes qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs habitats. Par la mise en place de zones de protection spéciales (ZPS), importantes pour la protection et la gestion des oiseaux, la directive Oiseaux consacre également la notion de réseau écologique, en tenant compte des mouvements migratoires des oiseaux pour leur protection et de la nécessité d'un travail transfrontalier.

Nourricerie : zone où se regroupent les alevins et juvéniles d'une espèce mobile durant les premiers mois ou les premières années de leur vie, pour s'y nourrir et poursuivre leur développement. Une zone de nourricerie peut être fréquentée par plusieurs espèces.

Ospar : convention internationale pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est. La commission Oskar (OSlo-PARis) a dressé une liste d'espèces et d'habitats menacés et/ou en déclin afin de définir des priorités dans la poursuite de travaux de conservation et de protection de la biodiversité marine.

Patrimoine : héritage commun ou l'ensemble des biens d'un groupe, d'une communauté ou d'une collectivité, transmis aux générations suivantes. Le patrimoine **naturel** comprend des ensembles naturels, des sites, des espèces ou des formations géologiques, physiques ou hydrographiques possédant une valeur universelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle. Le patrimoine **culturel** peut être soit matériel : mobilier (peintures, sculptures...), immobilier (monuments, sites archéologiques...) ou subaquatique (épaves de navire, ruines enfouies sous les mers...), soit immatériel (traditions orales, rituels...).

Pêche de loisir : ensemble des activités de pêche non professionnelles (qui ne doivent pas donner lieu à vente) qui se pratiquent à pied, en bateau, depuis le bord ou en apnée.

Plaine abyssale : partie plate de la zone abyssale océanique (« grands fonds marins »). Elle prolonge le talus continental.

Les **plaisanciers** pratiquent la plaisance, ou navigation de plaisance. Cette activité nautique se caractérise par l'utilisation d'un bateau, à voile ou à moteur, de taille variable, conçu et aménagé exclusivement pour le loisir. Le **nautisme** correspond à l'ensemble des activités de sport ou de loisirs qui consistent à naviguer sur un plan d'eau : navigation de plaisance, planche à voile, kitesurf, canoë-kayak...

Plateau continental : prolongement du continent sous la surface de la mer, avant transition vers l'océan.

Polder : étendue artificielle de terre dont le niveau est inférieur à celui de la mer. Les polders sont réalisés par

drainage, ce qui provoque l'assèchement de marais, d'estuaires, de zones littorales.

Roselière : zone en bordure de lacs, d'étangs, de marais ou de bras morts de rivière, où poussent principalement des roseaux.

Saumâtre : dont la salinité est intermédiaire entre eau douce et eau de mer.

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) : document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...) élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État...) réunis au sein de la Commission locale de l'eau (CLE). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, en compatibilité avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Submersion marine : phénomène d'inondation des terres ou de polders lors d'invasions marines durables, ou transitoires suite à une rupture de digues.

Substrat : support sur lequel se développe un organisme ou un micro-organisme.

Talus continental ou zone bathyale : zone sous-marine qui assure la liaison entre le plateau continental, dont la profondeur est d'environ 100 à 200 m, et la plaine abyssale, située généralement entre 4 000 et 5 000 m de profondeur.

Turbidité : se dit d'une eau dont la transparence est limitée par la présence de matières solides en suspension, entraînées par des courants et des tourbillons.

Vasière : étendue de sédiments meubles (vases) déposés sur un estuaire, un rivage marin, ou un fond sous-marin. Cet habitat à forte productivité biologique, lieu d'accueil privilégié de certaines espèces d'oiseaux (limicoles), constitue une zone de ponte et de refuge pour de nombreux alevins, et pour des larves d'animaux marins.

ARTICLE R.334-33

Le conseil de gestion du parc naturel marin exerce notamment les attributions suivantes :

1° Il arrête son règlement intérieur, lequel fixe notamment la composition et le mode de fonctionnement du bureau ;

2° Il élabore le plan de gestion du parc naturel marin et le soumet à l'approbation du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées, après avoir recueilli s'il y a lieu l'accord préalable de l'autorité militaire compétente ;

3° Il définit le programme d'actions permettant la mise en œuvre du plan de gestion et en assure le suivi, l'évaluation périodique et la révision ;

4° Sur délégation du conseil d'administration de l'Agence, il fixe les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certains types d'opérations définies au plan de gestion ;

5° Décide de l'appui technique apporté aux projets de protection de l'environnement et de développement durable ayant un impact positif sur la qualité des eaux, la conservation des habitats naturels et des espèces ;

6° Dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article L. 334-5, il se prononce sur les demandes d'autorisation d'activités énumérées à l'article **R.331-50** ;

7° Il émet au nom de l'Agence des aires marines protégées l'avis que celle-ci doit donner sur un projet de schéma de mise en valeur de la mer qui concerne le parc naturel marin ;

8° Il établit le rapport annuel d'activité du parc naturel marin et l'adresse au directeur de l'agence, aux représentants de l'État en mer et aux préfets des départements intéressés à la gestion du parc naturel marin ainsi qu'au préfet coordonnateur de bassin.

Lorsque le conseil de gestion a connaissance d'un projet de plan, de schéma, de programme ou autre document susceptible d'avoir des effets sur la qualité du milieu ou la conservation des habitats naturels et des espèces du parc naturel marin, il peut en obtenir communication de l'autorité chargée de son élaboration. Sont exceptés de cette communication tous projets relatifs aux activités de défense nationale.

Le conseil de gestion peut également proposer aux autorités de l'État compétentes en mer toute mesure nécessaire à la protection et à la gestion durable du parc naturel marin, notamment en matière d'occupation du domaine public maritime, d'utilisation des eaux, de pêche, de circulation, de loisir, d'utilisation des ondes, de mouillage des navires, et il est tenu informé des suites réservées à ses propositions.

ARTICLE R.334-34

Le conseil de gestion du parc naturel marin peut déléguer à son bureau les attributions mentionnées aux 6° et 7° de l'article R.334-33 ainsi qu'aux deux derniers alinéas du même article. Le bureau rend compte des décisions prises par délégation à la plus proche réunion du conseil de gestion.

ARTICLE L.334-5

Le plan de gestion détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre dans le parc naturel marin. Il comporte un document graphique indiquant les différentes zones du parc et leur vocation. Il est mis en révision tous les quinze ans au moins.

L'Agence des aires marines protégées peut attribuer des subventions destinées au financement de projets concourant à la mise en œuvre du plan de gestion.

L'État, les collectivités territoriales et les organismes qui s'associent à la gestion du parc naturel marin veillent à la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent avec les orientations et les mesures du plan de gestion.

Lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin, l'autorisation à laquelle elle est soumise ne peut être délivrée que sur avis conforme de l'Agence des aires marines protégées ou, sur délégation, du conseil de gestion. Cette procédure n'est pas applicable aux activités répondant aux besoins de la défense nationale, de l'ordre public, de la sécurité maritime et de la lutte contre la pollution.

ARTICLE R.331-50

L'établissement public du parc national est consulté, dans les conditions prévues au III de l'article L.331-14, sur les demandes d'autorisations d'activités suivantes :

1° Autorisations de travaux de défense contre la mer sur le domaine public maritime en application de l'article L.211-7 ;

2° Autorisations de travaux de dragage en application des articles L.214-1 à L.214-6 ;

3° Autorisations d'immersion en application de l'article L.218-44 ;

4° Autorisations de concession de plage en application de l'article L.2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;

5° Autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime en application des articles L.2122-1 et L.2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques et R.53 et R.54 du code du domaine de l'État ;

6° Autorisations d'occupation temporaire concernant les zones de mouillages et d'équipements légers du domaine public maritime en application de l'article 3 du décret n° 91-1110 du 21 octobre 1991 modifié ;

7° Autorisations de concession du domaine public maritime en application de l'article 1er du décret n° 2004-308 du 29 mars 2004 relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports ;

8° Autorisations d'ouverture de travaux miniers ou de travaux de stockage souterrain en application de l'article 3 du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains ;

9° Autorisations d'exploitation d'élevage des animaux marins et d'exploitation des cultures marines en application de l'article 2 du décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime et autorisations de pêche en application du décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime ;

10° Licences de pêche en application de l'article 4 du décret n° 92-335 du 30 mars 1992 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins ;

11° Autorisations d'installations classées au titre de l'article L.512-1 du présent code ;

12° Autorisations d'ouverture de travaux sur le plateau continental en application des articles 7 à 13 du décret n° 71-360 du 6 mai 1971 modifié portant application de la loi n° 68-1181 du 30 décembre 1968 relative à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles ;

13° Autorisations de travaux, ouvrages et aménagements soumis à enquête publique mentionnés aux 5°, 15° et 37° de l'annexe I de l'article R.123-1, lorsqu'ils concernent les espaces et milieux littoraux.



CRÉDITS

Crédits

Réalisation du projet et rédaction :

Agence des aires marines protégées : mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert sous les responsabilités du préfet de la Gironde et d'Aquitaine et du préfet maritime de l'Atlantique dans le cadre de l'arrêté ministériel du 11 janvier 2010.

Conception et mise en forme cartographique :

Mélanie Odion avec le soutien d'Élodie Giacomini et Guillaume Le Moigne.

Sources des supports cartographiques :

- IGN : Répertoire Géographique des Communes (RGC® 2008) ;
- IGN : GEOFLA® communes et GEOFLA® départements (2009) ;
- Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin : limite du banc d'Arguin (mars 2011) ;
- IGN/SHOM : Trait de côte Histolitt – v2.0 ;
- IGN : BD CARTHAGE (cours d'eau, 2009) ;
- SHOM - Ifremer : Bathymétrie (synthèse multisources) ;
- SHOM - contrat n°139/2010 : délimitations de l'espace maritime français, juin 2010.

Avertissement (SHOM) : ne pas utiliser pour la navigation.

La relecture a été proposée à :

Laurent Germain (Agence des aires marines protégées), Pierre Leca (Agence des aires marines protégées), la Préfecture maritime de l'Atlantique et les Services de l'État.

Marie Lescroart a assuré, en partie, la relecture et réécriture de ce document.

Iconographie :

Anne Littaye,
Nathalie Gauyacq.

Coordination du document :

Fabienne Quéau.

Maquette :

Nathalie Gauyacq.

Crédit photos :

Pierre Baudier : p.10, p.25 (en haut au centre), p.45 (à gauche)

Sylvain Brun / ONCFS : p.8 (bandeau vertical), p.43 (à gauche)

Chantier naval IZEF, Port La Teste de Buch : p.47 (à gauche)

Pierre Contré / Association Plaisance CDROM : p.4, p.12 (à droite), p.56

Monique Dantas / Agence des aires marines protégées : p.12 (bandeau vertical), p.24 (bandeau vertical)

DDTM Gironde - GEML : p.34

DDTM Gironde - ULAM : p.30 (bandeau vertical), p.33 (en bas à gauche)

T. Duprat / IAO : p.26, p.35

Jean-Marie Froidefond / Laboratoire Epec, Université Bordeaux 1 : p.6 (bandeau vertical), p.8 (à droite), p.11, p.15 (en bas à gauche), p.18, p.21, p.36 (bandeau vertical), p.40 (bandeau vertical), p.48 (bandeau vertical), p.49 (à droite), p.53, p.55 (à gauche), p.57

Nathalie Gauyacq / Agence des aires marines protégées : p.37, p.42 (bandeau vertical), p.46 (bandeau vertical), p.58 (bandeau vertical), p.64 (bandeau vertical), p.71

Romain Hubert / Agence des aires marines protégées : p.23, p.50

Ifremer / LER-Arcachon : p.45 (à droite)

Anne Littaye / Agence des aires marines protégées : p.27, p.33 (en bas à droite), p.41 (à gauche), p.43 (à droite), p.60 (bandeau vertical), p.66 (bandeau vertical)

Marc Mentel / Gramasa : p.14 (à droite), p.20 (les deux photos à droite)

Laurent Mignaux / MEDDTL : couverture, p.5, p.14 (les 4 photos en bandeau vertical), p.15 (en haut à droite), p.19, p.20 (bandeau vertical), p.24 (en haut à droite), p.25 (en bas à droite), p.30 (à droite), p.31, p.32 (bandeau vertical), p.39 (à gauche), p.44 (bandeau vertical), p.51 (à gauche), p.62

Ségolène Monteillier / Agence des aires marines protégées : p.3, p.22, p.52

L'OCEANA ARCACHON : p.7, p.13, p.36 (en bas à droite), p.38 (bandeau vertical), p.69

OCEANIDE : p.49 (à gauche)

Jérôme Allou / ONCFS - RNN prés salés Arès Lège : p.55 (à droite)

Patrick Ragot : p.63, p.68

RNN Banc d'Arguin - SEPANSO : p.39 (à droite), p.41 (à droite), p.47 (à droite), p.51 (à droite)

Remerciements

La mission tient à remercier tous les acteurs et les services des préfectures qui ont contribué depuis sa mise en place à l'élaboration des éléments qui figurent dans ce document.

La mission remercie également tous les photographes qui ont mis à disposition leurs photos pour cet ouvrage.



L'Agence des aires marines protégées est un établissement public pour la protection du milieu marin, sous tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Basée à Brest, l'Agence a pour missions principales l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français.

Elle assure l'animation du réseau des aires marines protégées et la gestion des moyens techniques, humains et financiers des parcs naturels marins.

La France a prévu de se doter de dix parcs naturels marins d'ici 2012. Trois parcs naturels marins existent actuellement : Iroise, Mayotte et golfe du Lion. Cinq autres parcs sont à l'étude sur le bassin d'Arcachon et son ouvert, l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais, les estuaires picards, les Glorieuses et le golfe normand-breton.

Le 10 janvier 2010, un arrêté ministériel a lancé l'étude pour la création d'un parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert. La mission d'étude est sous la tutelle du préfet de la Gironde et du préfet maritime de l'Atlantique.

www.aires-marines.fr

Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert

15 avenue du Parc Pereire – 33120 Arcachon
Tél : 05 56 22 32 10 – Télécopie : 05 56 22 32 19
mission.arcachon@aires-marines.fr

www.aires-marines.fr/arcachon



Richesses du bassin d'Arcachon et son ouvert



Propositions



Richesses
Patrimoine naturel



Richesses
Les hommes et la mer